This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

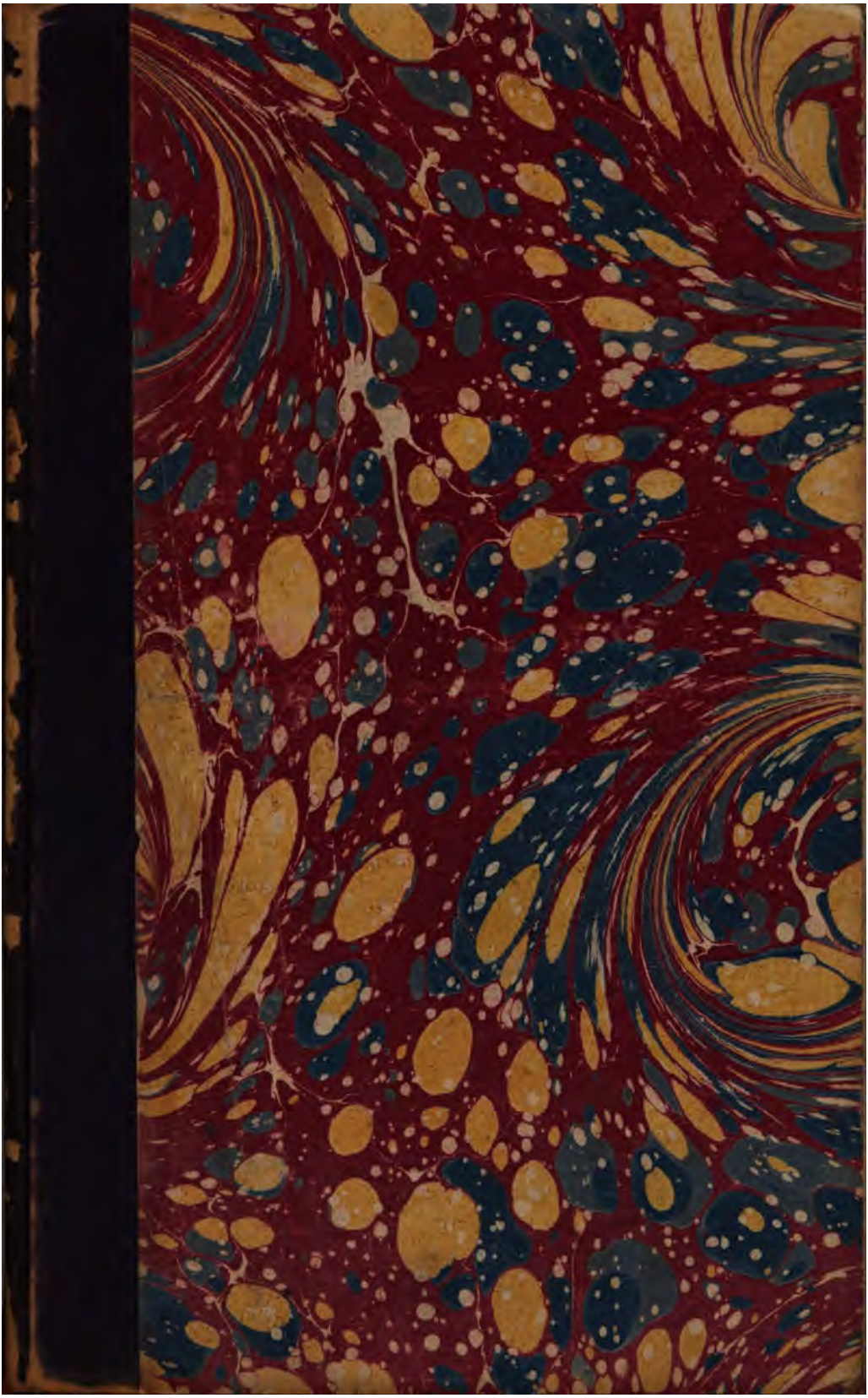

6001077120

# QUESTION RELIGIEUSE

# D'ORIENT ET D'OCCIDENT

---

## Parole

DE L'ORTHODOXIE CATHOLIQUE

AU CATHOLICISME ROMAIN

---

TRADUIT DU RUSSE

PAR

ALEXANDRE POPOVITSKI

PARIS

A. FRANCK, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE RICHELIEU, 67

1853

130. e. 14.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

١٣٥ . ٩ . ١٧

L'avenir religieux de notre vieux monde a été dans ces derniers temps un sujet de nobles préoccupations, et l'occasion d'œuvres sincères parmi les publicistes de l'Europe occidentale. Mais de tous les moyens de solution proposés, il n'en est point, selon nous, qui mérite une plus sérieuse attention que la réconciliation des deux grandes Eglises, séparées à une des époques les plus ténébreuses du moyen âge par l'ignorance et par l'orgueil. C'est là une noble pensée, qui honore au plus haut degré les intelligences qui en ont pris l'initiative, et dont la réalisation fut de tout temps l'objet des vœux et des prières de l'Orient.

Mais comment s'y prendra-t-on pour renouer les liens qui ont jadis uni ces deux sœurs, aujourd'hui en mutuelle défiance? Voilà ce qu'il s'agit de trouver.

Il nous semble à nous que ce qu'il faut d'abord, c'est une bonne et franche explication. Pourquoi s'est-on séparé ? Quels griefs élève-t-on réciproquement ! Où peut conduire une telle situation, et par quelles voies pourrait-on en sortir ? Telles sont les questions que les deux parties devraient se poser l'une à l'autre. Mais, avant d'y répondre, il faut commencer par se débarrasser des défiances et des préventions mutuelles ; il faut appeler en soi l'esprit de conciliation et de charité, bannir toute arrière-pensée et chercher la conciliation avec un cœur ferme.

L'ouvrage que nous présentons au public peut être considéré comme un premier pas dans cette voie de pacification.

Conçu dans un haut esprit de modération et de charité, il porte au sein de la question le pur flambeau de la primitive doctrine, et fait voir combien les causes de la douloureuse scission entre les deux Eglises furent profondément terrestres et contraires aux intérêts réels de la cause chrétienne. Il formule nettement leurs mutuels griefs avec une impartialité à laquelle, nous l'espérons, tout le monde rendra justice. Il signale un à un tous les abus qui se sont introduits avec le temps dans chaque Eglise, sous le rapport des dogmes et des rites dans l'une, sous celui de l'état extérieur dans l'autre; et il manifeste l'espoir de voir disparaître tout ce que l'instabilité des choses d'ici-bas a pu y laisser pénétrer. D'un autre côté, il réfute péremptoirement certaines accusations sans fondement, certaines opinions erronées sur l'orthodoxie d'Orient, dont les esprits les plus droits et les plus sincères du catholicisme romain ne sont pas exempts, par défaut de renseignements précis sur cette matière. Et faut-il s'en étonner? Les bases de la constitution de notre Eglise sont comme des steppes inexplorées pour la plupart des théologiens de l'Occident catholique.

Rendre désormais impossibles de telles opinions et de telles accusations parmi les hommes sérieux et quelque peu soucieux de la vérité; provoquer de leur part une étude plus approfondie des doctrines et des pratiques de l'Eglise primitive: tel est le but que nous nous sommes proposé en publiant cet écrit; tel est le service que nous avons à cœur de rendre à la cause du rapprochement des deux Eglises aujourd'hui séparées.

ALEXANDRE POPOVITSKI.

# PAROLE

DE

# L'ORTHODOXIE CATHOLIQUE

## AU CATHOLICISME ROMAIN.

### I.

Voilà plus de six siècles que dure la séparation des Eglises d'Orient et d'Occident, séparation douloureuse pour le cœur d'un vrai chrétien, et dont elles s'accusent mutuellement d'avoir fait naître les causes. Nous ne comptons que six siècles, parce que la séparation définitive ne date, selon nous, que de la conquête de Constantinople par les Latins, en 1204. En effet, c'est alors seulement que les derniers liens qui avaient uni l'Occident à l'Orient furent brisés par le glaive des croisés. Il est vrai que des discussions sur certains dogmes avaient été engagées dès le IX^e siècle, sous le pape Nicolas et le patriarche Photius ; et même, qu'en remontant plus haut, nous trouvons des refroidissements entre les deux Eglises dès le temps des conciles œcuméniques, notamment après le quatrième siècle. Mais ces dissentiments partiels furent impuissants à ébranler l'unité catholique, jusqu'à ce qu'enfin les prétentions de Rome à l'autocratie spirituelle, soutenues par les armes de l'Occident, eussent porté atteinte aux bases mêmes de cette unité.

Nous n'avons pas l'intention de répéter ici ce qui a été dit, et tant de fois, dans les nombreux ouvrages qui ont traité de cette grave matière; mais qu'il nous soit permis de citer pour nos compatriotes un écrit récemment publié sous ce titre: *La Vérité de l'Eglise universelle*, où sont longuement exposées les causes qui amenèrent la rupture entre le pape Nicolas et le patriarche Photius. Parmi les ouvrages en langues étrangères, il en est un qui mérite d'être recommandé d'une manière toute particulière, c'est: *l'Eglise anglicane justifiée de l'accusation de schisme par les témoignages des sept conciles œcuméniques et des saints Pères*, par le docteur Allies, ex-ministre anglican. Nulle part les témoignages de l'Eglise universelle primitive contre les prétentions de Rome n'avaient été exposés avec plus d'étendue et de netteté que dans cet excellent ouvrage. Nous citerons quelques uns de ses arguments dans la suite de notre opuscule, tant pour la défense des droits de l'Eglise d'Orient que pour celle d'autres points importants de notre controverse avec Rome (1).

La principale tactique des Latins dans leurs discussions avec les Orientaux consiste à détourner leur attention de la pratique pour les enfermer dans la théorie, c'est-à-dire à écarter du débat la chaîne immense des faits historiques, ainsi

(1) M. Allies, après avoir réfuté d'une manière éclatante les prétentions de Rome, s'est converti dans la suite au catholicisme. Ce revirement dans les idées de M. Allies fut cependant très naturel. Le primat de l'Eglise anglicane, archevêque de Cantorbéry, et l'archevêque d'York, venaient de déclarer que la question de savoir *si le baptême efface le péché originel* pouvait être résolue affirmativement ou négativement, à volonté. Une déclaration si étrange fut cause que M. Allies, et après lui plusieurs personnages savants d'Angleterre, entrèrent dans l'Eglise romaine, laquelle, malgré ses erreurs, est toujours une Eglise; tandis que l'Eglise anglicane, mettant en question un sacrement qui constitue le fond même du Christianisme, a naturellement cessé d'en être une.

que les décrets des conciles durant plusieurs siècles (décrets constamment favorables à l'Orient et exigeant des études approfondies), pour se retrancher derrière le système brillant de la monarchie universelle de Rome, établi seulement après la séparation des deux Eglises, mais bien fait pour éblouir les gens inexpérimentés par l'éclat de cette prétendue universalité. Quelques citations tronquées des conciles et des Pères, appliquées sans tenir compte de la différence des temps et des circonstances, quelques faits historiques interprétés d'une manière erronée à des gens incapables de les redresser, telles sont les bases sur lesquelles repose ce système, contraire à toutes les traditions de l'Eglise primitive. Il ne fut exposé dans son ensemble, à l'aide des fausses décrétales des papes, mises à néant aujourd'hui, qu'au XVI^e siècle, par le cardinal Bellarmin. C'est depuis cette époque qu'il est devenu la pierre angulaire de l'Eglise papale, sans laquelle celle-ci ne peut exister ni recevoir personne dans son sein.

L'incompatibilité de ce système nouveau avec les lois de la vraie Eglise catholique (universelle) consiste dans ce que la primauté d'honneur, ou le droit de préséance sur les quatre autres chaires patriarcales, accordé par les conciles au siége de Rome, a été transformé peu à peu en souveraineté du pape sur toute l'Eglise ; souveraineté illégale et qui ne fut jamais reconnue par l'Orient. Rome, l'ancienne capitale de l'univers païen, autour de laquelle gravitaient depuis long-temps les éléments du monde ancien, attirait toujours les Occidentaux à ce centre de leur unité, où était en même temps la seule Eglise que les saints apôtres eussent fondée en Occident. Le patriarche de Rome était incontestablement chef de cette Eglise occidentale, mais il l'était au même titre que les quatre patriarches d'Orient, ceux de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, l'étaient dans leurs Eglises respectives. En outre, le patriarche de Constantinople avait, d'après les décrets des con-

ciles, le même droit de préséance sur ses collègues d'Orient en sa qualité d'archevêque de la nouvelle Rome, centre des réunions ecclésiastiques, auxquelles assistaient les empereurs.

Ce système de gouvernement de l'Eglise universelle, décrété par les conciles, fut respecté pendant neuf siècles dans toute l'Eglise. Mais dans la suite, lorsque les circonstances politiques placèrent l'Occident au dessus de l'Orient opprimé, à côté de cet ordre vénéré s'éleva un système nouveau, le système de la monarchie papale, dont la théorie, renchérissant sur la priorité de saint Pierre entre les apôtres, fit oublier aux successeurs de celui-ci qu'ils ne devaient être que les premiers entre leurs collègues, en tout égaux à eux. Ces prétentions novatrices furent enfin érigées en dogme ; elles prirent une consistance croissante au fur et à mesure de l'agrandissement de la puissance romaine, qui, par la force des armes, rangea sous sa domination tous les autres siéges patriarcaux. Ce fut ainsi que le premier des patriarches oublia non seulement l'ancienne égalité de ses collègues d'Orient, mais, pour ainsi dire, jusqu'à leur existence.

L'Eglise d'Orient ne refusa jamais au pape le titre de successeur de saint Pierre, quoiqu'elle ait toujours pensé que le titre de successeur de saint Pierre et de saint Paul eût été plus exact, attendu que ce furent ces deux apôtres qui sacrèrent saint Lin comme premier évêque de Rome. Mais elle reconnaissait au pape cette qualité au même titre qu'elle attribuait aux autres patriarches et évêques celle de successeurs des autres apôtres. Quant aux chaires d'Alexandrie et d'Antioche, qui furent aussi établies par saint Pierre, on les regardait comme formant avec celle de Rome trois chaires d'un même apôtre, ainsi que l'a observé le pape saint Grégoire, toutes trois, par conséquent, entièrement égales entre elles.

Une chose digne d'être remarquée et à laquelle on n'a cependant pas fait attention jusqu'à ce jour, c'est que, si la primauté des siéges patriarcaux n'était fondée que sur la dignité du pre-

mier apôtre, le siége d'Antioche aurait incontestablement l'avantage sur celui d'Alexandrie, puisque saint Pierre résida pendant sept ans à Antioche, tandis qu'à Alexandrie il ne fit qu'envoyer son disciple, l'évangéliste Marc. Mais, comme c'était l'importance de la ville qui décidait de la primauté d'une chaire sur l'autre, non seulement le siége d'Alexandrie avait le pas sur celui d'Antioche, mais encore Constantinople, devenue capitale de l'empire, fut déclarée par les conciles avoir la préséance sur ces deux siéges, préséance qui lui est reconnue même par les catholiques romains.

Le successeur de saint Pierre, dans le même esprit d'empiétement, s'arrogea en outre le titre exclusif de vicaire de Jésus-Christ. Il est bien vrai que ce titre suprême peut être attribué au pape; mais peut-on contester qu'il ne soit également applicable à tous les autres évêques, comme représentants de l'Église apostolique? Au reste, saint Grégoire observe qu'en accordant le titre d'évêque universel à un seul, on abaisse par là la dignité de tous les autres, et que, si la foi de cet évêque universel venait à chanceler, toute l'Église périrait inévitablement. C'est pour cela que l'Orient s'est opposé si fermement à ce dogme nouveau, qui d'ailleurs ne vit le jour qu'à l'époque du concile de Florence, au XV° siècle.

Il est curieux de voir à que point ce titre servit à faire dévier de son propre caractère l'idée de la primauté d'honneur conférée par les conciles à l'évêque de Rome, en paraissant donner une nouvelle base à sa puissance : il n'est plus l'aîné de ses frères, il est leur chef, non seulement comme successeur du premier d'entre les apôtres, mais en qualité de vicaire de Jésus-Christ. C'est de lui et par lui que la grâce du sacerdoce découle et se répand sur tous les autres évêques, et sans lui aucun membre du clergé ne peut être confirmé dans son grade. Tous les évêques ensemble ne sont pas égaux au pape seul; il prédomine sur eux tous par sa dignité, et l'emporte même sur les conciles œcuméniques,

comme le seul infaillible, au moins suivant la doctrine des ultramontains, qui est préférée à celle des partisans des libertés gallicanes. Le pape a seul le droit suprême de lier et de délier, en vertu du pouvoir que reçut saint Pierre avant les autres apôtres, quoique ce pouvoir ait été aussi donné à ceux-ci, quand le Seigneur après avoir soufflé sur eux tous, leur dit: « Recevez le Saint-Esprit: les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Saint Augustin, l'un des plus grands théologiens d'Occident, dit: « L'apôtre Pierre représentait toute l'Église; car ce ne fut pas un homme seul, mais toute l'unité de l'Eglise, qui reçut les clefs. » Malgré ces expressions si nettes, les Romains, pour soutenir l'autocratie papale, prétendent que celui qui ne reconnaît pas le pape pour chef de l'Eglise, et qui s'écarte de sa communion, est exclu de la communion du Christ lui-même, et se trouve en dehors de l'arche de salut.

---

## II.

Nous ne voulons pas rappeler ici tous les témoignages de l'histoire, des saints Pères et des conciles contre ce dogme et contre le nouvel ordre de choses qui, comme il ressort d'un des discours de l'abbé Fleury (1), dénatura les bases primitives et introduisit des principes qui n'avaient jamais été connus dans l'ancienne Église. Mais nous rappellerons ce qu'il y a de plus frappant dans ces témoignages, en commençant par les canons des conciles œcuméniques, ces immuables fondements de l'orthodoxie.

Voici ce que nous lisons dans le sixième canon du concile de Nicée, qui fut présidé par le grand Ozius, évêque de Cordoue (2): « Que l'on observe les anciennes coutumes établies dans l'Égypte, la Libye et la Pentapole; en sorte que l'évêque d'Alexandrie ait l'autorité sur toutes ces provinces, puisque l'évêque de Rome a le même avantage ; à Antioche aussi et dans les autres provinces que chaque Église conserve ses priviléges. » Au quatrième concile tenu à Chalcédoine, les légats du pape, se servant des leçons romaines, altérèrent ainsi le texte : « L'Église romaine a toujours eu la primauté. » Mais alors l'inexactitude de cette dernière leçon fut démontrée par l'original de Nicée.

(1) Voyez son discours sur l'Histoire de l'Eglise du XI^e au XIII^e siècle.

(2) Quelques partisans exagérés du papisme essayèrent vainement de recourir aux faux actes des conciles accrédités par Gélase pour persuader que ce n'est pas Ozius, mais les légats du pape qui présidèrent ce concile. Maintenant personne ne se soucie plus de hasarder pareille expérience. A. P.

Un fait analogue s'était passé quelque temps auparavant dans l'Eglise africaine, lorsque le pape Célestin, soutenant les prétentions de son prédécesseur Zozime, voulut faire passer pour le canon œcuménique de Nicée celui du concile local de Sardique, ordonnant d'avoir recours, dans des cas graves, à l'autorité du siége de Rome. Le concile nombreux de Carthage répondit au pape qu'il n'avait pu trouver les canons envoyés de Rome et prétendus de Nicée dans les exemplaires plus exacts apportés d'Alexandrie et de Constantinople; et il ajouta : « Les Pères ont décidé que la grâce du Saint-Esprit, par laquelle les ministres de Jésus-Christ professent fermement la justice, ne tarit pour aucune contrée, d'autant plus qu'il leur est toujours permis, s'il s'élevait des doutes sur les décisions des juges immédiats, d'en appeler aux conciles de leurs provinces, et même à un concile œcuménique. Qui oserait prétendre que notre Dieu inspire la justice à un seul, et la refuse à d'innombrables pasteurs réunis en concile? Qu'il y ait des pasteurs provenant comme de la côte de la sainteté, c'est sur quoi nous ne trouvons aucun décret de concile. Ne paraissons pas introduire le vain orgueil dans l'Eglise du Christ, qui apporte à ceux qui désirent contempler Dieu la lumière de la simplicité et de l'humilité. » De telles paroles sont remarquables dans la bouche des évêques d'Occident, s'adressant à la chaire suprême.

Voici les conclusions que le savant Allies tire des actes et des canons du second concile œcuménique, convoqué à Constantinople, en 381, par l'empereur Théodose, et auquel assistaient les plus grandes illustrations de l'Orient, telles que : saint Mélèce d'Antioche, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, frère de Basile le Grand, son ami saint Amphiloque d'Icone, et saint Cyrille de Jérusalem.

1. Ce concile fut convoqué sans l'assentiment du pape ou de ses légats, ou d'aucun évêque d'Occident.

2. Il fut présidé par saint Mélèce d'Antioche, qui, bien que

son orthodoxie n'ait pas été un moment mise en doute, n'était pas dans la communion de Rome, parce que les papes reconnaissaient pour évêque légitime d'Antioche son compétiteur Paulin.

3. Après la mort de Mélèce, le concile préféra élire pour son successeur saint Flavien, plutôt que de confirmer Paulin, le protégé du pape.

4. Ce concile, quoique uniquement composé d'Orientaux, ajouta de son autorité plusieurs articles au symbole de Nicée, qui devint depuis la profession de foi de toute l'Eglise catholique et le signe de l'union de l'Occident avec l'Orient, jusqu'à ce qu'il ait été altéré par les Occidentaux.

5. Non seulement il décréta plusieurs lois d'administration intérieure ecclésiastique, mais il changea l'ordre hiérarchique jusque alors existant, en conférant au siége de Constantinople le droit de préséance sur ceux d'Alexandrie et d'Antioche.

6. Néanmoins ce concile n'a pas laissé d'être reconnu par l'Occident comme œcuménique. Celui qui fut tenu l'année suivante à Rome comme une protestation contre le concile de Constantinople disparut avec tous ses actes, tandis que ce dernier fut adopté, malgré les protestations des évêques d'Italie.

Ainsi non seulement les lois ecclésiastiques servant de règle de conduite à l'Orient tout entier avaient leur virtualité indépendante de l'autorité du pape, mais encore le symbole oriental est reconnu en Occident pour œcuménique. Maintenant, si l'on met en regard de ces faits et de ces témoignages si concluants la prétention de l'évêque de Rome à être la source unique de toute juridiction épiscopale et la base absolue du pouvoir des évêques, combien on sera frappé du désaccord de cette prétention avec les canons authentiques des conciles généraux ! L'opposition de l'Eglise africaine, dont nous avons parlé tout à l'heure, n'est rien en comparaison de ces actes décisifs et indépendants de tout l'Orient,

accomplis en dépit de la toute-puissance romaine. Comment concilier enfin avec cette doctrine de Rome, que « hors d'elle il n'y a point de salut », ce fait péremptoire, que saint Mélèce, étant en dehors de la communion de Rome, non seulement a présidé un concile œcuménique d'où sortit le complément du symbole de la foi, mais encore est mis au nombre des saints aussi bien par l'Occident que par l'Orient? Serait-ce une exception à la règle? Mais de telles exceptions sont loin d'être rares.

Le troisième concile œcuménique, convoqué à Ephèse, fut présidé par saint Cyrille d'Alexandrie. Les Romains ne veulent pas voir clair dans les actes de ce concile, et ils cherchent, mais en vain, à amoindrir l'importance de saint Cyrille, qu'ils représentent comme y tenant seulement la place du pape. Ce qui est positif, c'est que le concile mit un puissant obstacle à toute ambition illégitime : « Qu'aucun évêque, dit-il, n'entreprenne sur une province qui ne lui est pas soumise, afin que, sous prétexte du sacerdoce, le faste de la puissance séculière ne puisse s'y introduire, et que nous ne perdions pas insensiblement et peu à peu la liberté que Notre Seigneur Jésus-Christ nous a acquise par son sang. » On dirait que le concile, en tenant un tel langage, prévoyait que le mal arriverait en Occident *insensiblement et peu à peu ;* et, dans le même esprit de prévision, il mit le symbole lui-même à l'abri des prochains compléments des Occidentaux, en défendant sévèrement que rien y fût ajouté ou en fût retranché. Les Pères de ce concile, voyant un parfait accord des opinions du pape Célestin avec celles du patriarche Cyrille, furent unanimes pour s'écrier : « Célestin, nouveau Paul ! Cyrille, nouveau Paul ! un Célestin, un Cyrille ! une foi du concile, une foi de toute la terre ! » Au quatrième concile général, tenu à Chalcédoine, les Pères, après avoir pris connaissance de la profession de foi de saint Léon le Grand, en tout conforme avec celle de saint Cyrille, s'écrièrent : « Pierre a parlé ainsi par la bouche de Léon ; les apôtres ont

ainsi enseigné ; Cyrille a ainsi enseigné : mémoire éternelle à Cyrille ! Léon et Cyrille ont enseigné de même. C'est la foi des Pères. » Telle fut la reconnaissance unanime de l'égalité de l'Orient avec l'Occident, et ce fut saint Cyrille d'Alexandrie qui fut la règle de leur orthodoxie.

Un fait digne de remarque, c'est que l'ordre hiérarchique établi par ces deux conciles a été scrupuleusement suivi en Orient jusqu'à nos jours. Ainsi la petite île de Chypre, qui a un archevêque et trois évêques, et qui fut par ce concile rendue indépendante du siége d'Antioche, conserve encore aujourd'hui cette indépendance, tandis que deux terres voisines, l'île de Crète et la province d'Anatolie, restent subordonnées au patriarche de Constantinople.

Le concile de Chalcédoine dit : « Si un évêque ou un clerc a un différend avec le métropolitain, il s'adressera à l'exarque du diocèse ou au siége de la ville régnante de Constantinople, pour y faire juger sa cause. » C'est ce qui n'a jamais cessé d'être observé. Le même concile dit : « Suivant en tout les décrets des saints Pères, nous établissons, nous accordons les mêmes prérogatives à la sainte Eglise de Constantinople, la nouvelle Rome ; les Pères ont eu raison d'accorder au siége de l'ancienne Rome les priviléges dont elle jouit, parce qu'elle était la ville régnante ; et par le même motif les cent-cinquante évêques (du concile de Constantinople) ont confié les mêmes priviléges au saint-siége de la nouvelle Rome, ayant jugé avec raison que cette ville, qui a l'honneur de posséder le siége de l'empire et du sénat, et a les mêmes prérogatives que l'ancienne Rome, doit aussi être élevée dans l'ordre ecclésiastique, et être la seconde après elle. » Dira-t-on que les six cent trente Pères du concile de Chalcédoine qui décrétèrent ce vingt-huitième canon ne comprenaient pas eux-mêmes ce qu'ils disaient, ni en quoi consistait la prérogative apostolique de l'ancienne Rome sur la Rome nouvelle? C'est, au contraire, parce qu'ils le com-

prenaient fort nettement qu'ils décrétèrent ce canon en concile, malgré les protestations des légats romains, et du pape Léon le Grand lui-même; d'ailleurs, ce dernier ne protestait pas contre la mise de la nouvelle Rome au même rang que l'ancienne, mais contre sa préséance sur les siéges plus anciens d'Alexandrie et d'Antioche.

Jamais la personne du patriarche de Rome n'avait été plus exaltée qu'au concile de Chalcédoine. Mais elle le fut autant à cause des hautes qualités personnelles de saint Léon que par suite des conditions défavorables où se trouvaient les hiérarques d'Orient. Ainsi, Dioscore d'Alexandrie fut jugé et déposé comme hérétique par le concile; Anatole de Constantinople fut consacré par Dioscore en remplacement de saint Flavien, mis à mort par les ennemis de l'orthodoxie, et lui-même consacra le patriarche d'Antioche, Maxime. Juvénal de Jérusalem se montra d'abord favorable à Dioscore. N'était-il pas naturel que dans de telles conjonctures les légats de Rome eussent plus d'importance que les autres évêques, qui, eux-mêmes, reconnaissaient avec humilité saint Léon pour leur chef, leur guide et leur père. Il ne faut cependant pas perdre de vue que, malgré toute la déférence de ces paroles, ils décrétèrent, contre la volonté du pontife, la préséance d'honneur pour le siége de Constantinople égale à celle du siége de Rome. Mais si les circonstances ont élevé si haut l'évêque de Rome au concile de Chalcédoine, nulle part sa personne ne fut tant rabaissée qu'au cinquième concile œcuménique, dont les Romains ne se soucient guère d'entendre parler.

Prétendra-t-on qu'aucun concile ne puisse être convoqué sans le consentement du pape? Et l'intrépide champion du saint-siége, le comte de Maistre, était-il véritablement en droit de dire qu'il y a folie à soutenir que les évêques séparés du pape et de sa doctrine peuvent l'emporter sur lui dans les conciles? Mais alors comment accorderons-nous

avec ce système les actes de ce cinquième concile général? L'empereur Justinien le convoque contre le gré du pape; celui-ci, soutenant l'opinion que le concile condamne, défend de la discuter, et, malgré cette défense, est condamné comme troublant le commun accord des Pères. Dans la suite, il est obligé de se rétracter et de confesser par écrit qu'il a manqué à la charité, en se séparant de ses frères. Les Romains ne sont-ils pas forcés de reconnaître que l'ignorance des actes des conciles peut seule amener à des conclusions semblables à celles du comte de Maistre et de quelques autres défenseurs trop zélés de la suprématie romaine.

Le sixième concile œcuménique, comme pour rabattre l'orgueil des Romains, qui devait leur faire attribuer avec le temps l'infaillibilité à leur siége apostolique, condamna publiquement le pape Honorius, long-temps après sa mort, pour avoir favorisé l'hérésie des monothélites. L'acte de cette condamnation fut communiqué à l'un de ses successeurs, le pape Léon H, qui fut obligé de signer la sentence. Les canons mis au nombre des actes de ce concile, condamnent certaines coutumes romaines, telles que le célibat des prêtres et le jeûne du samedi, sous peine d'excommunication pour ceux qui observeraient celui-ci. Ces deux canons ne furent pas pratiqués par les Romains, mais ils servent toujours de règle de discipline pour l'Orient. Il est donc évident que les canons des conciles, pour être reconnus œcuméniques, n'ont pas besoin de la sanction papale. Les légats du pape Agathon agissaient avec plus d'humilité que ceux de saint Léon, et quoique le concile eût poussé la déférence pour sa personne jusqu'à permettre au patriarche d'Antioche, condamné pour hérésie, d'en appeler à son jugement, Agathon ne fut qualifié dans les actes des conciles que d'évêque primat, et les autres patriarches furent désignés comme ses égaux. Bien plus, lui-même n'ajoutait pas à son nom le titre d'évêque universel, mais seulement celui d'évêque de l'É-

glise catholique de Rome, par conséquent d'une partie de l'Église, et non de l'Église catholique tout entière. Dans sa lettre à l'empereur, il s'intitulait, à l'égal des autres hiérarques de l'Église, serviteur de son empire très chrétien. Qu'il y a loin de cette humilité vraiment chrétienne à l'orgueil de Grégoire VII, devant qui se prosternaient des empereurs !

---

## III.

Il y eut cependant à Rome, sur la limite du sixième et du septième siècle, un grand et saint pontife de pareil nom. Grégoire le Grand n'était pas moins pénétré de l'importance de son siége qu'aucun de ses prédécesseurs ou de ses successeurs, mais il ne l'entendait qu'au sens spirituel; aussi peut-il servir de modèle au gouvernement ecclésiastique de tous les siècles. Il s'inclinait, quant aux choses temporelles, non seulement devant l'autorité du souverain légitime, l'empereur Maurice, mais devant Phocas même, l'usurpateur du trône impérial; cela par respect pour le pouvoir. Dans les choses spirituelles, sentant toute la valeur de l'autorité apostolique du saint-siége, il s'en servait uniquement pour combattre les injustices et les erreurs: car il pensait que tout scandale, fût-il commis par un seul patriarche, devait être l'objet d'un jugement, et qu'aucun évêque tombé dans l'erreur ne pouvait échapper à sa répression. Mais, tant qu'il n'y avait aucune faute à reprendre, tous les évêques, sans en excepter celui de Rome, restaient égaux, par esprit d'humilité chrétienne. C'est en vertu de cette égalité que le grand Athanase se préoccupait jadis de toutes les Eglises de l'univers, en matière d'hérésie. « Athanase, disait alors un autre illustre défenseur de l'orthodoxie, Basile le Grand, Athanase a mission de veiller sur toutes les Eglises. »

Saint Grégoire, tout pontife de Rome et puissant qu'il était, ne s'attribua jamais le titre d'évêque universel; loin de là, voici ce qu'il écrivait à son collègue de Constantinople, qui recherchait cette superbe dénomination :

« Songe que par ton orgueil insensé tu troubles la paix

aussi à vos mérites le bien que vous entendez de moi, car nous sommes un dans celui qui a dit : « Afin que tous ne » soient qu'un, comme vous, mon Père, êtes en moi, et » moi en vous, qu'ils soient de même un en nous. »

Si tous ces témoignages se trouvaient dans les écrits d'un Père de l'ancienne Eglise réputé pour adversaire de la domination romaine, s'ils appartenaient à un patriarche de Constantinople défendant ces droits, de telles paroles auraient encore toute leur force, non comme opinion particulière d'un homme, mais comme document de la discipline ecclésiastique en ces temps éloignés. Mais la valeur n'en doit-elle pas être estimée à d'autant plus haut prix que nous les trouvons exposées à tout propos et sans le moindre scrupule dans les lettres officielles d'un pape à l'empereur et aux patriarches, et surtout d'un pape qui fut le plus ferme défenseur des droits de préséance attachés à son siége ? Ajoutons à cela que ces témoignages sont appuyés par des faits historiques, par des canons de concile et par les écrits des Pères de toutes les parties du monde, le tout appartenant aux premiers et en même temps aux plus beaux siècles de l'existence de l'Eglise. Des sophismes nouveaux sont-ils assez puissants pour ébranler de telles autorités ?

Nous retrouvons la même constitution de l'Eglise au septième concile œcuménique, et aux deux suivants qui ne furent pas reconnus pour tels, mais où l'Orient et l'Occident se réunirent pour la dernière fois d'un accord spontané. Ce ne furent pas les légats du pape qui présidèrent ce concile, mais le patriarche de Constantinople, saint Taraïse. Là furent annulés les actes du faux concile tenu sous Copronyme, par ce motif que le pape ni les quatre patriarches d'Orient n'y avaient participé, comme il le faudrait pour la validité d'un concile général. Là furent aussi confirmés toutes les anciennes institutions de l'Eglise, et le symbole de la foi lui-même, que l'Occident devait bientôt altérer. Le gouvernement conciliaire de l'Eglise fut reconnu d'une manière abso-

lue dans le concile tenu à Constantinople contre Photius. Voici ce que l'empereur Basile le Macédonien, parlant contre les conciliabules extracanoniques, disait en face des légats du pape : « Vous savez, vous et tout ce qui est sous le soleil, que, par l'assistance de Dieu, les cinq chaires patriarcales observent la justice et ne peuvent errer dans la foi ; vous devez donc nécessairement accepter tous leurs jugements. » Cette déclaration de l'empereur en plein concile est d'autant plus remarquable que trois des patriarches d'Orient, ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, se trouvaient déjà sous le joug des Sarrasins, et tellement opprimés qu'ils purent à peine s'y faire représenter.

Pourquoi donc cet ordre normal de gouvernement, pratiqué par les cinq chaires patriarcales dans toute son intégrité, jusqu'à la fin du IXe siècle, ne put-il durer au delà ? Parce que l'adversaire du patriarche Photius, le pape Nicolas, éleva plus haut que son droit l'autorité pontificale ; parce que, comme le dit son admirateur, le jésuite Maimbourg, il traitait, dans son ardeur à défendre les droits de son siége, empereurs, rois, patriarches et évêques, plus durement qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'avait jamais fait. C'est à cause de cela que Photius et ses successeurs s'opposèrent si énergiquement à l'esprit d'envahissement qui s'empara des évêques de Rome. Le pape n'agissait ainsi qu'en s'appuyant sur les prétendues anciennes décrétales qui, suivant l'expression de l'abbé Fleury, « ruinèrent les droits primitifs des métropolitains et des conciles provinciaux, même en Occident, en donnant une trop large part aux appels à Rome. Cet artifice, tout grossier qu'il était, en imposa cependant à toute l'Eglise latine, où ces pièces mensongères ont passé pour véritables durant huit cents ans. »

Une autre cause de la suppression de l'ordre conciliaire fut l'anarchie absolue, la confusion chaotique des droits, dont le clergé romain présenta le triste et scandaleux tableau, du Xe au XIe siècle, pendant cent-cinquante ans consécutifs. On

peut dire que c'est à l'époque de ce désordre que l'Occident se sépara de la communion d'Orient. A la fin du XI^e siècle, la main énergique de Grégoire VII purgea l'Eglise des nombreux abus qui s'y étaient glissés ; mais il édifia, au milieu de son isolement, le nouveau et gothique système de l'Eglise romaine, en le basant tout entier sur les fausses décrétales, que ses successeurs voulurent canoniquement attribuer à l'Orient écrasé par ses revers. Ce système, Innocent III le compléta au XIII^e siècle, confiant qu'il était dans la justice de sa cause. Lorsque les croisés s'emparèrent de Constantinople par la force des armes, ce pape, faisant bon marché des canons des conciles, nomma aux siéges des patriarches légitimes d'Orient ses propres patriarches latins, qui, depuis l'expulsion des croisés, ont continué jusqu'à nos jours de s'intituler possesseurs de ces chaires usurpées. Ainsi se forma le nouveau système de l'autocratie romaine, d'après lequel tous les grades hiérarchiques furent mis dans une dépendance égale de la suprématie papale.

Aussi, lorsque les évêques d'Orient, après cinq siècles d'intervalle, s'assemblèrent de nouveau avec leurs collègues d'Occident au concile de Florence, ils furent frappés de la révolution profonde qui s'était accomplie pendant ce temps dans la constitution intérieure de l'Église occidentale. Comment eussent-ils pu n'en pas être frappés, quand, au lieu du baiser fraternel, le pape commanda aux patriarches de Constantinople et à ses évêques le baisement de son pied, et exigea qu'ils le reconnussent pour vicaire de Jésus-Christ et évêque universel? Et le dogme de la procession du Saint-Esprit! Le pape Jean VIII avait écrit humblement au patriarche Photius, en lui demandant pardon pour l'addition (*Filioque*) introduite dans le symbole ; maintenant on la défendait solennellement en concile, et peu s'en fallut qu'on ne l'attribuât à l'Orient, comme on fit du dogme de la suprématie papale, ne reculant pas devant une contradiction flagrante aux saints canons. Mais les temps étaient difficiles, et l'em-

pereur lui-même conjurait ses évêques, comme il est dit dans le compte-rendu du concile, « d'aviser aux moyens de la réunion, afin d'éviter une persécution plus cruelle que ne fut celle de Dioclétien ». Les hiérarques d'Orient regrettèrent trop tard de s'être laissés aller aux propositions séduisantes du pape Eugène, et d'avoir décliné l'invitation plus sincère de l'empereur d'Allemagne au concile de Bâle, agissant indépendamment du pape et même malgré lui. Alors la réunion des Eglises se serait peut-être effectuée régulièrement, lorsque les quatre grands siéges des patriarcats d'Orient seraient venus ajouter leur autorité à la nombreuse assemblée des évêques d'Occident, réunie en présence des deux empereurs. Peut-être aussi le schisme des protestants, qui a arraché un si grand nombre d'enfants à l'Église de Rome, n'eût-il point existé : car alors un concile aurait remédié aux abus sans nombre dont l'Occident se plaignait depuis si long-temps, et en vue desquels se réunirent ceux de Pise, de Constance et de Bâle, témoins de la longue (1) et douloureuse scission de la chaire papale en trois siéges rivaux. L'Orient, par l'orthodoxie de ses canons, aurait mieux pu redresser les erreurs engendrées par les fausses décrétales. Mais il ne lui fut pas donné d'accomplir cette œuvre de régénération ; et le concile de Trente, point de départ de la dogmatique romaine, vit l'ambition des papes triompher de tous les obstacles ; si bien qu'à ce concile, Pie V ajouta à son nom le titre d'évêque de toute l'Église catholique.

Depuis cette époque, les Romains, tenant peu de compte des principes fondamentaux de l'Orient, cherchèrent à imposer aux Orientaux une suprématie illégitime et à les détourner ainsi de la constitution pratiquée et sanctionnée par les conciles. Ils ne veulent pas comprendre que ce sont là deux principes opposés. En effet, de ces deux doctrines, l'une est tellement identifiée avec l'autocratie papale que, la

(1) Durant plus de soixante-dix ans, 1378-1449.

suprématie de Rome une fois supprimée, tout l'édifice de son unité s'écroule; tandis que l'autre, en suivant en tout l'ordre primitif, s'est constituée après un travail de plus de siècles qu'il n'en fallut à la première pour se former, et que sa forte organisation, ayant à sa tête plusieurs patriarches et synodes indépendants, ne saurait admettre dans son sein une suprématie qui ruinerait tout son système.

Les Romains se prévalent de leur nombre et de l'ancienneté de leur chaire apostolique, prétendant exclure de la catholicité tout l'Orient, par cette raison que le nombre de ses chrétiens est moitié moins grand que celui des chrétiens d'Occident. Mais ils oublient que, si l'Occident ne possède qu'une chaire apostolique de saint Pierre et de saint Paul, qui, par cela qu'elle est seule, semble élevée si haut, l'Orient, lui, en possède deux, fondées par saint Pierre, qui sont celles d'Antioche et d'Alexandrie, et un grand nombre d'autres, établies en Grèce et en Asie par saint Paul et par d'autres apôtres. Ils oublient que la langue même qui sert à célébrer en Orient le service divin est celle des évangiles et des épîtres : car la lumière du Christ, conformément à l'ordre de la nature, partit de l'Orient pour se répandre sur l'Occident. Ils accusent les chaires des patriarches de s'être séparées de la chaire première, mais ils ne peuvent leur reprocher aucune erreur de dogme; bien au contraire, ils reconnaissent que l'Orient a conservé tous les rites des siècles primitifs, tandis que ces rites ont subi chez eux tant de changements. Quant à l'importance numérique des fidèles professant la religion romaine, l'exemple des tribus de Juda et de Benjamin, qui ont conservé intacte la foi de leurs pères, lorsque les dix autres s'en étaient séparées, démontre assez clairement que ce n'est pas toujours le plus grand nombre qui est dans la vérité.

Que les Romains se glorifient du concile de Trente et d'autres encore qu'ils appellent généraux, sans cependant que les patriarches d'Orient y aient pris aucune part. Ces

derniers auront plus de modestie : car, bien que dans leurs réunions fréquentes ils admettent toutes les immenses contrées du Nord, ils ne qualifieront jamais ces réunions d'œcuméniques, tout en entendant conserver le nom de catholiques apostoliques. En effet, n'est-ce pas à eux qu'appartient exclusivement et incontestablement le titre d'orthodoxes, dont ils se décorent, puisque ce sont eux qui, à travers les orages de plusieurs siècles, ont conservé dans leur intégrité tous les dogmes et tous les canons de l'Église primitive ?

---

## IV.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide et impartial sur l'état extérieur et intérieur des deux Eglises, et voyons laquelle présente plus de conditions propres à nous faire acquérir le salut éternel, l'objet suprême de tous nos efforts. N'oublions pas que la vérité des dogmes, pour atteindre un tel but, ne peut être qu'une pour tous.

Nous commencerons par l'Eglise d'Occident, eu égard à sa prétention d'être non seulement la plus ancienne, mais aussi la seule catholique. Rendons-lui d'abord justice dans ce qu'elle a de louable : car ce n'est qu'à la condition de reconnaître sincèrement les qualités et les défauts l'un de l'autre, que deux rivaux peuvent arriver à une bonne paix.

Qu'est-ce qui frappe de prime-abord dans l'extérieur de l'Eglise romaine, et la rend si attrayante pour ceux qui n'ont pas étudié l'organisation primitive de l'Eglise universelle? C'est sa vaste étendue, soutenue de son titre de catholique. Elle surpasse de plus de moitié le nombre des enfants de l'Eglise orientale; tous les siens ont un centre d'union dans la seule chaire du prince des apôtres; et c'est de ce centre que vient la confirmation suprême de tous les pasteurs d'un si nombreux troupeau épars dans l'univers. Une telle unité, peu conforme, il est vrai, aux canons de l'Eglise, et seulement basée sur les coutumes du moyen âge, présente en effet un tableau d'un ensemble imposant. Si le siége de Rome s'en fût tenu à son patriarcat occidental, sans ériger en dogme sacré ses prétentions illégitimes sur les patriarcats d'Orient, en tout égaux à lui, ceux-ci se seraient encore accommodés de l'accroissement excessif et souvent préjudiciable

pour eux de leur sœur aînée. Mais il eût fallu pour cela que cette dernière employât ses efforts à soutenir leur dignité, au lieu de la fouler aux pieds. Malheureusement il n'en a jamais été ainsi. L'élevation exclusive du siége de Rome aboutit, d'après la parole prophétique d'un de ses plus grands pontifes, à l'abaissement des autres, de sorte que l'honneur de l'égalité se trouva enlevé à tous les patriarches. Bien plus : par suite de cette suprématie extracanonique, quelques opinions erronées et particulières à la chaire papale se sont répandues insensiblement par toute l'Eglise, dont elle est le guide suprême, comme pour justifier la parole profonde du même grand flambeau de l'Eglise : « Si celui qui se nomme évêque universel tombe dans l'erreur, il ne se trouvera plus d'évêque qui soit demeuré dans la vérité. »

La brillante théorie de cette unité catholique, dont l'édifice n'a de solidité qu'autant qu'en a sa base, la chaire apostolique de la Rome ancienne, perdra beaucoup de son prestige, si on la juge à l'épreuve de la pratique, surtout dans son centre, où elle devrait, ce semble, être le plus solide.

Quelle est la condition la plus unanimement reconnue par toutes les puissances catholiques-romaines comme indispensable pour l'existence du siége apostolique et de la suprématie universelle du pape? C'est sa domination sur les Etats de Rome en qualité de souverain séculier, afin qu'il puisse, indépendamment des princes de la terre, et comme leur père commun et évêque universel, gouverner en toute liberté l'Eglise entière du Christ, bien que celui dont il s'est fait l'image sur la terre ait déclaré en termes formels au préteur romain que son royaume n'était pas de ce monde.

Le Seigneur, voulant montrer qu'il règne seulement au ciel, ajouta : « Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs. » N'est-ce pas le contraire que nous voyons maintenant, puisque le pontife de Rome, succédant aux Césars, exige que ses serviteurs combattent pour l'em-

pécher de tomber entre les mains de ceux qui se révoltent contre son pouvoir temporel, et ne se soutient dans sa capitale que par la force des armes? Comment appliquer aux conditions actuelles, et si étranges, de la chose romaine, ces mêmes paroles ainsi confirmées par notre Seigneur: « Mais mon royaume n'est point d'ici »? Il est évident qu'on ne peut bâtir sur une si flagrante contradiction aux paroles du Christ le système de la puissance séculière de Rome, sans laquelle cependant la souveraineté œcuménique du pape, de l'aveu même de ses plus zélés défenseurs, ne saurait se soutenir un instant. Si ce système a pu, au milieu des ténèbres du moyen âge, avoir quelque succès matériel, et même apporter à l'Europe de nombreux éléments de civilisation, d'autre part, sous l'influence du progrès social et de la prédomination du principe spirituel sur la matière, il doit un jour tomber nécessairement et de lui-même, surtout lorsque aura été rétablie la communication directe avec l'Orient, laissé en oubli depuis si long-temps.

Les Romains prêchent partout, il importe de le remarquer, que les Eglises qui ont refusé de reconnaître la souveraineté ecclésiastique du pape sont toutes tombées sous la domination des princes séculiers. Nous ne disconvenons pas que, dans certains cas, ces princes aient prédominé, sinon sur les principes spirituels en eux-mêmes, du moins dans les conjonctures où ces principes se sont trouvés en contact immédiat avec les principes temporels. Mais que l'on nous dise si ce n'est pas dans le centre même de l'Eglise romaine que la rivalité des deux caractères, en apparence réunis dans la même personne, éclate avec plus d'évidence. Le pape, élu par le conclave des cardinaux, sous la pression des représentants des puissances étrangères, lutte, comme prince temporel, contre ses propres sujets : c'est ainsi qu'on vient de le voir se fortifier en Angleterre, et en même temps s'affaiblir à Rome. Il est de notoriété qu'après un refroidissement de la foi au centre du gouvernement spirituel, ce sont

les moyens matériels et le calme intérieur qui déterminent le plus souvent l'influence extérieure du pape. Nous ne parlerons pas de ses relations politiques avec les autres puissances, où il est obligé de garder la réserve diplomatique, à l'égal des autres souverains, et de se laisser traîner quelquefois à la remorque des événements comme il l'a fait dans les derniers bouleversements d'Italie.

Il doit maintenant paraître clairement démontré que la reconnaissance des papes pour chef de toute l'Église, dans les conditions voulues aujourd'hui par les Romains, ne peut être obligatoire pour le salut du chrétien orthodoxe.

Les Romains, habitués à envisager d'une manière trop matérielle l'unité spirituelle de la foi, ne peuvent pas comprendre la possibilité d'une unité de l'Église en dehors de leur patriarcat; ils demandent où cette unité existe en Orient, et comment elle pourrait y exister. Sans doute, elle n'y est pas aussi sensible qu'à Rome, parce qu'elle n'est pas ramenée à un seul centre humain; mais de ce qu'elle réside dans plusieurs patriarcats, il ne s'ensuit pas qu'elle en soit moins réelle. Cette unité, elle est dans leur union conciliaire, union basée sur l'observance des anciens canons œcuméniques, aussi bien que sur la conformité absolue des dogmes et des rites. Examinons ce dernier ordre de gouvernement ecclésiastique, et voyons s'il s'accorde avec l'ordre ancien. Cet examen aura pour résultat de prouver que c'est en cette forme que l'unité ecclésiastique a existé dans tous les siècles passés.

Quelle condition fut déclarée indispensable dans le dernier concile de Nicée pour la régularité et la validité des conciles généraux? Ce fut l'obligation, pour tous les patriarches orthodoxes, d'y prendre une part active, quoique trois d'entre eux se trouvassent, dès lors, soumis au joug des Sarrasins. Cette règle est encore observée en Orient de nos jours : car l'Orient ne donne jamais à ses conciles le titre d'œcuméniques, bien que les quatre patriarches, tou-

jours unis dans la foi, s'assemblent souvent pour délibérer sur de graves questions dogmatiques.

Quelles prérogatives le quatrième concile général, tenu à Chalcédoine, a-t-il conférées au siége de Constantinople? Le droit de préséance, après Rome, sur tous les siéges d'Orient, avec celui de juger en dernier ressort dans certaines questions d'administration ecclésiastiques, sous la réserve, toutefois, d'une complète égalité entre tous les patriarches. Cette disposition est encore observée, à la lettre, en Orient. A la moindre difficulté soulevée par une question de dogme, le patriarche de Constantinople réunit ses collègues autour de sa chaire, ou écrit une lettre encyclique, mais non sans leur consentement, bien que son pouvoir s'étende sur deux cents évêques et sur plus de dix millions de fidèles. Le patriarche d'Alexandrie, qui ne compte que dix mille fidèles et seulement deux évêques, vient après lui dans la hiérarchie et va de pair avec lui dans tous ses actes. Les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, malgré l'importance que leurs chaires ont acquise par la suite des événements, ne songent pas à entrer en contestation sur la préséance accordée au siége d'Alexandrie, de même que le patriarche de Constantinople, dont la chaire est de beaucoup plus importante que celle de tous ses collègues d'Orient, ne cherche pas à imposer à ceux-ci sa suprématie. Par conséquent, l'unité canonique des chaires patriarcales peut exister sans la prédomination exclusive de l'une d'elles sur les autres, et même ce mode de constitution est, plus que l'autocratie, propre à une Église *catholique*, c'est-à-dire universelle.

Quelles sévères défenses sortirent du troisième concile œcuménique tenu à Ephèse? Celles d'aucun changement au texte du symbole, et d'aucun envahissement des diocèses par des évêques qui y fussent étrangers. En même temps, Chypre fut déclarée indépendante d'Antioche. Que voyons-nous à présent? Le symbole reste intact; Chypre continue

d'être gouvernée par un archevêque indépendant des patriarches d'Antioche et de Constantinople. Quant aux chaires patriarcales elles-mêmes, il s'est présenté, dans ces temps derniers, des conjonctures qui ont fait voir avec quel respect les canons œcuméniques y sont observés. Le patriarche de Jérusalem, Athanase, mourut à Constantinople, après avoir désigné pour successeur Hiérothée, archevêque du Mont-Thabor. Mais le gouvernement turc exigeait que le patriarche de Constantinople désignât un autre patriarche au siége de Jérusalem. Alors tous les pasteurs et les fidèles de la Terre Sainte se récrièrent contre un tel mépris des saints canons, et obtinrent justice, ayant élu d'après les canons Cyrille, évêque de Lydda, pour patriarche de Jérusalem. Quelques années plus tard, après la mort du patriarche d'Alexandrie, Hiérothée, comme il n'y avait aucun évêque en Egypte, on voulut, à Constantinople, envoyer un patriarche du pays à Alexandrie ; mais l'Église de cette dernière ville préféra donner sa chaire à quelqu'un des siens, et les patriarches des trois autres siéges, se conformant à l'ancien ordre des choses, envoyèrent en Égypte chacun un évêque pour ordonner patriarche Hiérothée, membre du clergé indigène. Récemment encore, après la mort du patriarche d'Antioche, Méthodius, tous les évêques de son Eglise, ne jugeant aucun d'eux-mêmes digne d'occuper le siége vacant, s'adressèrent, par écrit, au patriarche de Constantinople, pour le prier de leur désigner un pasteur, et celui-ci, après avoir pris l'avis de son collègue de Jérusalem, et de son propre synode, leur envoya Hiérothée, déjà désigné une fois pour la chaire de Jérusalem. C'est ainsi que, malgré le joug des infidèles et toutes espèces de calamités, les règles hiérarchiques sont religieusement observées en Orient. Il faut ajouter que l'Église orientale ne reconnaît de droit sur elle à aucun autre code de lois qu'aux canons des conciles généraux et provinciaux, et à ceux des saints Pères, sanctionnés par le sixième et le septième concile œcuménique ; à peine admet-

elle exception pour quelques articles complémentaires. Ainsi, quand les conciles d'Orient se réunissent, ce qui arrive assez fréquemment dans les cas graves, on est frappé de leur parfaite ressemblance avec les conciles anciens : c'est la même discipline, la même hiérarchie, la même langue, les mêmes habits sacerdotaux. Un tel spectacle n'est-il pas consolant pour l'orthodoxie?

Soyons sincères; on ne saurait trop l'être dans une question de conscience comme celle-ci. Les Romains peuvent nous reprocher que, si les élections des autres patriarches sont rigoureusement canoniques, celle du patriarche de Constantinople, le premier de tous, cependant, a été trop souvent soumise, surtout dans ces derniers temps, à l'influence et au seul bon plaisir de la Porte. Cette situation est triste, bien triste, nous l'avouerons volontiers; mais est-ce l'Église grecque qui doit en être accusée? La persécution et le martyre de ses pasteurs n'est que la conséquence naturelle du joug des musulmans. Ce sont les intrigues des agents de la Porte, et, qui pis est, celles des ambassadeurs des communions dissidentes, qui, faisant crime aux patriarches de leur attachement à l'orthodoxie, les chasssent de leur siége, comme on l'a vu dernièrement encore, pour les patriarches Constance, Grégoire, Germain, et Anthyme. Cependant, malgré tous ces faits déplorables, ils sont toujours nommés d'après l'ancienne pratique, et par la voie des conciles. Personne ne remet le bâton pastoral au nouvel élu, si ce n'est le métropolitain d'Héraclée, dans le diocèse duquel se trouvait jadis Byzance. Nous voyons bien sur la chaire opprimée de Constantinople des patriarches destitués et rappelés de nouveau; mais nous n'avons jamais vu trois hiérarques occuper en même temps et se disputer la chaire patriarcale, chose qui arriva et se prolongea pendant plus d'un demi-siècle dans le sein de l'Église d'Occident.

Mais revenons à la question de l'unité de l'Église catholique. Nous avons démontré l'intégrité de l'union entre les

quatre chaires patriarcales : passons aux autres parties de l'Église. Il y a quelque temps, fut établi, dans le royaume de Grèce, un synode dirigeant ; ce synode fut reconnu en concile par tous les patriarches et se trouve maintenant en communion avec eux, ainsi que le sont depuis long-temps les archevêques indépendants de Chypre et du Mont-Sinaï. Le métropolitain de Moldavie et de Valachie, et celui de Servie, presque indépendants chez eux, sont néanmoins consacrés à Constantinople. Le chef spirituel des Serbes autrichiens, par suite de circonstances politiques, ne reçoit pas sa consécration du patriarche de Constantinople, mais il est élu par les évêques indigènes ; il administre suivant les canons du concile de Nicée, et en vertu des prérogatives de l'ancien patriarcat de Servie, reconnu au moyen âge par les patriarches catholiques. L'union spirituelle entre les Serbes et les Grecs n'en reçoit aucune atteinte, et les prêtres qui viennent des contrées byzantines sont reçus sans la moindre difficulté dans les églises serbes. Le *vladika* du Monténégro, qui ne se rend pas à Constantinople par suite aussi des circonstances politiques, est, à défaut de ses propres évêques, consacré par le synode russe. L'ancienne Église de Géorgie, qui, dès le principe, fut gouvernée par des *catholicos* indépendants, mais unis spirituellement à Constantinople, se trouve aujourd'hui sous la direction du synode russe ; mais son exarque, qui a remplacé le catholicos, commande aux titulaires des cinq diocèses subordonnés à son siége.

Disons enfin quelques mots de l'Église russe, qui, elle aussi, mise par le concile de Chalcédoine dans la direction du patriarche de Constantinople, s'est accrue en un corps si vaste qu'elle l'a emporté, par son étendue, sur tous les patriarcats d'Orient, comme pour compenser la séparation à jamais regrettable de l'Occident. Par la grâce de la Providence divine, elle est parvenue « à la mesure de l'âge » et a secoué le joug des mahométans, à l'époque même où les siéges d'Orient succombaient sous lui. Les patriarches la dé-

clarèrent spontanément indépendante et l'honorèrent du cinquième siége patriarcal, comme pour remplacer celui de Rome. Mais ils demeurèrent toujours dans une étroite communion avec elle, et assistèrent fréquemment en personne à ses conciles. Cent ans plus tard, à l'époque des réformes de Pierre le Grand, les patriarches d'Orient, sollicités par lui, consentirent à ce qu'un concile permanent fût substitué au patriarcat. Ils sanctionnèrent ce mode de gouvernement ecclésiastique, comme étant conforme aux canons œcuméniques, et maintinrent avec nous l'ancienne union. Outre les subsides que la Russie envoie souvent aux diocèses et couvents d'Orient, les évêques des trois siéges patriarcaux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, viennent de temps en temps visiter notre première capitale, la ville de Moscou; les deux derniers y possèdent même des palais. De plus, dans de graves occasions ou de graves questions ecclésiastiques, on correspond par des lettres collectives, comme cela s'est fait, par exemple, lorsque l'*Union* (1) est rentrée dans le sein de l'orthodoxie, ainsi qu'à l'occasion de l'établissement du synode grec, et dans la question des lieux saints.

(1) On appelle *Union* l'acte du concile de Brests, en Lithuanie, tenu en 1596, par lequel une partie du clergé du pays reconnut le pape pour chef de l'Eglise universelle, tout en gardant les dogmes et les rites de l'Eglise orthodoxe. Formée à l'insu du peuple et en vue d'intérêts purement personnels par certains évêques coupables (Terlecki, bigame et faux-monnayeur, accusé en outre de recel et de meurtre; Ragoza, etc.), qui cherchaient à se soustraire au jugement sévère du patriarche de Constantinople, l'Union fut imposée à la Russie occidentale à l'aide d'atroces persécutions. Les jésuites vinrent en aide à ces aventuriers. Avec leur habileté proverbiale, ils s'insinuèrent dans toutes les familles, en se donnant pour des moines *unis*, et ils achevèrent l'œuvre de dissolution. De nos jours, deux millions de Lithuaniens qui s'étaient séparés de l'orthodoxie ont compris leur funeste égarement, et le concile de Polotsk, provoqué, en 1839, par l'illustre évêque (aujourd'hui métropolitain) de Lithuanie, Joseph Siemaszko, a déclaré l'Eglise de

pontife de Rome. Au mépris des canons œcuméniques, qui défendent de nommer deux évêques à une même chaire, et s'opposent à l'envahissement des diocèses par des évêques étrangers, le pape envoie des patriarches et des évêques là où siegent des titulaires légitimes. En agissant de la sorte, il ajoute de nouvelles souffrances à toutes celles que l'Eglise orthodoxe endure déjà avec un courage de martyr.

Le Seigneur jugera un tel manque de charité de la part de l'Eglise d'Occident, lequel ne laisse pas de semer la défiance parmi les mahométans, et, au lieu d'accroître par leur conversion le nombre des croyants, les éloigne de la lumière de la vérité. D'un autre côté, la querelle au sujet des lieux saints n'a cessé de troubler la chrétienté ; et la faute en est aux Occidentaux, qui, sous prétexte de leur catholicité exclusive, ont envahi les provinces orientales. Nous avons rendu hommage au zèle que les Romains déploient parmi les païens ; mais nous ne pouvons passer sous silence leur manque de justice envers leurs frères dans les pays musulmans.

Voyons maintenant dans quel état se trouvent les missions de l'Eglise d'Orient. Est-il vrai que la force vitale ait été tarie en Orient dès que celui-ci s'est séparé de l'Eglise d'Occident ? Commençons encore par les quatre chaires patriarcales, qui sont les racines de l'orthodoxie. Peut-on, la main sur la conscience, exiger d'elles une propagande, lorsque depuis quatre siècles elles luttent avec des efforts suprêmes pour maintenir le christianisme au milieu des pays mahométans, où les Romains ne se risquent pas eux-mêmes à prêcher l'Evangile ? Et cependant que de martyrs de tout âge et de toute condition, tant pasteurs que brebis, ont honoré pendant ce temps l'Eglise d'Orient !

algré la domination des infidèles, cent nouveaux martyrs sont glorifiés sans crainte, en Turquie même, dans les offices divins. Et qui pourra compter les milliers de martyrs inconnus qui ont payé de leur vie leur attachement à la foi,

pendant les quatre siècles du joug musulman, et surtout à l'époque de la dernière persécution, en 1821, que l'on peut comparer à celle de Dioclétien? Le patriarche Grégoire fut pendu sous la porte de sa cathédrale, où il prêchait la parole de la vérité, le jour de Pâques, et tous les membres de son synode furent de même attachés au gibet devant la porte de leurs habitations, quoiqu'ils n'eussent eu pour sauver leur chaire qu'à abandonner leur troupeau. Un autre patriarche, Cyrille, éprouva le même sort à Andrinople. L'archevêque de Chypre, Cyprien, fut pendu à un arbre avec ses trois évêques et tous les supérieurs des monastères de l'île, devant le palais des anciens rois, et ils y restèrent long-temps suspendus, comme des fruits mûrs pour l'éternité. Un grand nombre d'autres hiérarques et d'autres prieurs furent massacrés dans les îles et en Anatolie; enfin, tout le mont Athos fut couvert de sang et de ruines, sans que personne reniât le nom du Christ. De tels martyrs ne sont-ils pas la meilleure des propagandes, car c'est de la même manière que s'établit aux mêmes lieux l'Eglise catholique dans les trois premiers siècles? Les Romains, qui ont le bonheur de se trouver en dehors de telles calamités, persisteront-ils à dire que des chrétiens aussi désintéressés de la vie en faveur de leur religion n'avaient pas assez de vitalité spirituelle? Les désordres introduits au sein de l'Eglise grecque, en dépit de ses efforts, fruits d'un long joug et de sa faiblesse matérielle, ne sont rien en comparaison des auréoles de martyres qui ont ceint nouvellement le front de son antique et inébranlable orthodoxie! A quoi bon alors envoyer dans ces provinces des patriarches et évêques titulaires et des missionnaires, pour la ramener dans la vraie foi, comme si elle n'avait jamais témoigné de la fermeté de ses croyances?

Les Romains se complaisent à répéter que l'Eglise d'Orient a perdu la force vitale pour la propagation de la foi du jour où elle s'est séparée de son véritable tronc, la chaire de Rome. Mais comment s'est-il fait que, sous le patriarche

Photius et après lui, la lumière du christianisme, partie de Constantinople, se soit répandue à flots sur tout le Nord de l'Europe, et sur une immense quantité de tribus slaves, bulgares et russes, qui embrassèrent le christianisme, après avoir repoussé toutes les propositions de l'Occident? N'est-ce pas là une refutation vivante et irréfragable du reproche injuste des Romains? Et dans le sein de l'Eglise russe elle-même, fille de l'Eglise byzantine, et, depuis, son émule de gloire, la propagation de la foi n'a-t-elle pas constamment puisé dans les mêmes principes sa vie et sa puissance? Il est vrai que, par des circonstances à elle particulières, l'Eglise russe emploie, pour cette propagation, des moyens autres que ceux de l'Eglise romaine. Rome agit par ses nombreux missionnaires, qu'elle envoie dans toutes les parties du monde; l'Eglise russe propage directement la vérité dans les limites de son vaste empire. Et elle n'a point de motifs pour en sortir: car il est plus naturel qu'elle convertisse ses propres païens, juifs, mahométans et schismatiques, disséminés sur l'étendue d'un neuvième du globe entier, que de sillonner terres et flots pour faire au loin des prosélytes. A quoi bon courir les pays étrangers lorsqu'au sein de la patrie reste à faire une riche moisson? Or, tous les ans, nous voyons se convertir chez nous des milliers de dissidents.

Si nous n'avons pas d'école centrale de la propagande, comme à Rome, en revanche dans les séminaires de tout diocèse où se trouvent des tribus païennes ou mahométanes on enseigne la langue de ces tribus, afin que tous les prêtres des paroisses puissent agir en missionnaires, sans compter ceux qui sont spécialement destinés à cette fonction. Les monastères mêmes sont chez nous une pépinière du christianisme: car c'est par eux que furent convertis tout le nord de la Russie, et presque toute la Sibérie, adonnée au paganisme lorsque nous en avons fait la conquête. Deux zélés métropolitains de Tobolsk, Théodore et Jean, parcoururent sous le règne de Pierre le Grand les *toundres* (marais gla-

cés) de la Sibérie septentrionale, y baptisèrent tous les Ostiaks, et bâtirent au milieu d'eux le couvent de Kondie; mais cela est-il connu de tout le monde? Et de nos jours, qui sait quelque chose des efforts vraiment apostoliques de l'archevêque du Kamtchatka, Innocent, sans cesse traversant les terres et l'Océan, pour parcourir en tous sens, au pas rapide de ses rennes, son immense diocèse, de dix mille verstes d'étendue? Non seulement il va baptisant partout les indigènes, mais il a inventé pour eux une écriture, et il a traduit l'Évangile pour les îles aléoutiennes. Il a de plus établi des missions dans l'Amérique du Nord, et les sauvages habitants de ces contrées accourent en foule, comme dans les premiers temps du christianisme, sur les bords des rivières, en demandant le saint baptême. Dans les contrées méridionales de la Sibérie, les missions fondées par un autre zélateur, feu l'archimandrite Macaire, agissent avec non moins de succès, quoique avec moins de notoriété. Tout cela se perd dans l'immense étendue de ces terres vierges, témoins des travaux apostoliques des missionnaires russes, tandis qu'en Occident chaque pas des prédicateurs de l'Évangile se fait au grand jour et est su de tous. La Russie procède de tout autre manière: elle jette la semence du christianisme sur le vaste champ qui s'ouvre et s'étend sans cesse devant ses pas par l'institution de nouvelles paroisses qui deviennent elles-mêmes propagandistes. Cette façon d'évangéliser les peuples ne sort pas de l'ordre commun; voilà pourquoi on en parle moins. Mais si elle opère avec moins d'éclat que les missions des Occidentaux, elle n'est pour cela ni moins réelle ni moins féconde. Quand et comment ces milliers d'infidèles ont-ils embrassé chez nous la sainte doctrine? c'est ce que peu de gens sauraient dire; et pourtant ils jouissent déjà de l'instruction chrétienne et d'une organisation civile.

D'ailleurs, nous ne disconvenons pas qu'il reste encore beaucoup à faire à l'égard de plusieurs tribus pour leur con-

version définitive et leur affermissement dans la foi: aussi l'Église ne cesse-t-elle point d'agir. Pour ne citer qu'un exemple récent, ne vient-on pas de conférer le baptême à quinze cents familles de la tribu géorgienne des Inghilois, qui avaient été entraînés dans l'islamisme il y a plusieurs siècles? D'un autre côte, on continue jusqu'à nos jours de baptiser les Kalmoucks dans le diocèse d'Astrakhan, et les Samoïèdes dans celui d'Arkhangel, à l'autre bout du vaste empire russe, où les missionnaires vont à la recherche des néophytes à travers les *toundres*, en traîneaux attelés de rennes, emportant avec eux tous les objets nécessaires à la célébration du culte.

Ne voit-on pas clairement, après tout ceci, l'extrême injustice de l'Eglise d'Occident, quand elle accuse l'Orient de nous ne savons quelle immobilité prétendue? L'Eglise d'Occident en juge ainsi parce qu'elle ne sait pas tout ce que fait sa sœur d'Orient, et que, prenant son ignorance pour la vérité, elle ne craint pas de fonder dessus une de ses plus graves accusations contre nous. — Non, l'Orient n'est point immobile : il manifeste les mêmes conditions de vie spirituelle que l'Occident; la forme seule de cette manifestation diffère.

## VI.

Les deux questions que nous avons traitées tout à l'heure, celles des missions et du gouvernement de l'Eglise, personnel ou conciliaire, sont à proprement parler des questions de hiérarchie. Les Romains attachent une importance dogmatique à la question gouvernementale; mais il est évident qu'elle ne touche pas aussi intimement au sentiment religieux du chrétien que les saints office de l'Eglise. C'est par l'office divin, c'est par la part qu'il y prend tous les jours, que tout fidèle est uni à l'Eglise, comme un membre à son corps. Nous examinerons donc avec une sérieuse attention si c'est dans le rituel de l'Église d'Occident, ou bien dans celui de l'Eglise d'Orient, que se trouvent le plus de conditions pour notre paix intérieure et notre salut. Commençons encore par l'Occident et comparons ensuite les deux Eglises.

Nous ne parlerons pas des changements considérables qui, avec le temps, se sont introduits dans les rites extérieurs de l'Eglise romaine. L'Eglise d'Orient, les Latins l'avouent eux-mêmes, a conservé, sous ce rapport aussi, la physionomie qu'elle avait au cinquième siècle; il est vrai que certains théologiens attribuent cet état de l'Eglise orientale à sa prétendue immobilité; mais qu'importe? Nous voulons fixer l'attention du lecteur sur la langue latine, qui, étant devenue morte pour l'Europe tout entière et pour Rome elle-même, forme cependant une condition indispensable de l'office divin, bien qu'aucun des assistants ne la comprenne. N'est-il pas étrange de voir les personnes pieuses recourir à des livres de prières pour suivre avec intelligence le service divin, et lire au lieu d'écouter? Est-ce qu'il n'y a pas plus

d'unité de prière dans l'attention indivise de tous, que dans la lecture individuelle de chacun, qui d'ailleurs laisse souvent se perdre dans la distraction le sens des paroles qu'il balbutie? De là, ces messes abrégées que l'on nomme *basses*, où tout le service est fini en un quart d'heure, et que les fidèles voient seulement sans y prendre part en esprit. Ainsi, on voit la plupart du temps, dans les églises romaines, des personnes s'agenouiller à d'autres autels que celui où l'on célèbre la messe, ou bien prier dans les églises vides, en l'absence de tout service; mais y en eût-il un, qu'il serait inintelligible pour eux, et ne parviendrait même pas à leurs oreilles. Quant aux vêpres et aux matines, elles sont célébrées, sauf les veilles de grandes fêtes, derrière l'autel, et pour les prêtres seuls; par conséquent hors de l'assistance des laïques.

Y a-t-il là comparaison possible avec nos services en langue slave, dont presque chaque mot est compris du vulgaire, et où le peuple, qui sait par cœur les prières et les airs sacrés, les répète à l'unisson après le clergé? Ici c'est une association intelligente des fidèles à la pensée du célébrant; là c'est un spectacle, accompagné de génuflexions au son d'une clochette, le seul moyen de faire saisir les moments les plus solennels de l'office divin. On cite, comme une preuve de la piété des Latins, cette particularité qu'en Occident les temples sont toujours ouverts, et qu'il s'y trouve constamment des fidèles en prière. Mais cela vient précisément de ce que le peuple ne prend point part aux offices célébrés à heures fixes. Nous ne pensons pas qu'après les vigiles qui dureraient quatre heures, et la messe qui en durerait deux, les Romains fatigués allassent encore prier Dieu dans des églises vides. Au reste, pour les prières particulières, nous avons aussi des chapelles et les parvis des églises ouverts toute la journée.

Nous admettons qu'il est agréable d'entendre les sons de l'orgue, complément indispensable de l'office divin dans les

églises d'Occident ; nous devons cependant remarquer qu'un instrument inanimé ne peut être comparé au chant des chœurs vivants, qui convient bien autrement à un service intelligent. Mais ce que nous ne saurions tolérer dans une église chrétienne, ce sont les instruments exécutant une musique de théâtre, au moment où le prêtre célèbre les redoutables mystères. N'est-ce pas une occurrence étrange que d'entendre les mêmes sons le matin dans le sanctuaire d'un temple, et le soir au milieu d'un spectacle mondain? Que chacun, mettant de côté tout esprit de partialité, compare la beauté spirituelle du service épiscopal d'Orient avec celui d'Occident, et qu'il se demande laquelle des deux est la plus propre à un saint lieu. Nous le savons, chacun trouve plus de charme dans les rites auxquels il a été habitué dès son enfance; aussi ne voulons-nous pas discuter là dessus. Nous examinerons seulement comment ces rites sont appliqués aux circonstances les plus importantes de la vie du chrétien.

Dès qu'une personne appartenant à la communion romaine a rendu le dernier soupir, ses plus proches parents l'abandonnent pour la laisser aux soins de la confrérie de sépulture; c'est ainsi du moins que cela se pratique à Rome, d'où l'on doit attendre de bons exemples. Les parents n'assistent même pas aux funérailles, et, lorsque le corps est jeté dans la fosse du cimetière, ils se réunissent dans une église, afin d'y prier pour la personne défunte. Peut-on comparer une telle insouciance avec le pieux amour dont les catholiques d'Orient entourent leurs morts, comme des personnes vivantes, en récitant de fréquentes prières, en lisant sans cesse les psaumes et en célébrant la touchante messe des trépassés? De même, dans les cérémonies commémoratives du neuvième et du quarantième jour ou de l'anniversaire que célèbre l'Église d'Orient, n'y a-t-il pas plus de sollicitude pour la mémoire du mort que dans les froides pratiques de l'Occident? Et cette touchante coutume qu'ont

les fidèles d'Orient d'apporter à l'autel le pain d'oblation, afin que le prêtre en sépare sur la table de l'offertoire des parcelles pour les vivants et pour les morts, et les plonge ensuite dans le sang du Christ, en priant le Seigneur de purifier de leurs péchés les personnes commémorées ! Ainsi, le peuple prend effectivement part à l'offrande, puisqu'il apporte, suivant l'ancien usage, son don à l'autel, usage perdu depuis long-temps en Occident. Il est vrai que dans cette dernière Eglise il y a aussi des messes commandées d'avance, pour la mémoire des défunts ; mais là chacun ne prend pas tous les jours part aux prières pour les morts, comme cela se pratique chez nous. De quel côté y a-t-il donc plus d'esprit de charité chrétienne ? — Que si l'on veut rapporter le mérite de tous ces usages aux mœurs de la nation, nous ferons observer que la vie religieuse est une école des mœurs.

La pensée se porte naturellement des rites aux sacrements, et parmi ceux-ci l'Eucharistie semble attirer avant tout notre attention. Sans doute ce sacrement est très vénéré chez les Romains ; et pourtant chaque laïque y peut approcher de la sainte table sans aucune préparation, pourvu qu'il se confesse le même matin. N'y a-t-il pas là de quoi s'effrayer ? Il s'en faut beaucoup qu'il en soit ainsi dans l'Eglise d'Orient. Elle permet bien aux fidèles, dans des cas exceptionnels, de communier en tout temps ; mais elle ordonne de participer, de préférence, aux saints mystères, dans les jours de carême, ou, s'ils le font dans tout autre temps, ce n'est qu'après s'y être préparés par la prière pendant trois et jusqu'à six jours. Durant tout ce temps, les fidèles qui se disposent à la communion sont obligés d'assister trois fois par jour aux saints offices, c'est-à-dire aux matines, à la messe ou aux heures et aux vêpres. De plus, avant la confession aussi bien qu'avant la communion, chacun doit entendre la lecture de certains canons et de certaines prières, qui préparent l'âme au grand acte qui va s'accomplir. La confession même se fait à découvert, en face du prêtre, afin que la

conscience du pénitent paraisse entièrement à nu ; en Occident au contraire, le fidèle est caché aux yeux du confesseur pour lui épargner la honte. Nous ne parlons, bien entendu, que des pratiques établies, en passant sous silence les abus qui peuvent s'introduire partout. De quel côté sont les meilleurs moyens de préparation pour une digne communion, surtout pour un chrétien sans instruction, qui n'en saurait trouver en lui-même? Où, par conséquent, les conditions essentielles du salut sont-elles en plus grand nombre ?

Mais ce ne sont pas seulement les préparations à la sainte communion qui sont abrégées dans l'Eglise romaine : le sacrement même y est administré à moitié, c'est-à-dire sous la seule espèce du pain. N'est-ce pas un usage contraire au commandement du Seigneur lui-même, qui a institué la communion sous les deux espèces, dans ces termes si formels : « Buvez-en tous » ? Chose étrange : les Romains insistent de toutes leurs forces sur les expressions : « Vous êtes Pierre : paissez mes brebis », où ils se plaisent à voir un sens exclusif et favorable à la suprématie du pape, et ils négligent avec une légèreté incroyable l'importance de cette autre parole, appuyée de la pratique de tant de siècles : « Buvez-en tous » ! Comment éluderont-ils encore les paroles suivantes de Jésus-Christ rapportées par l'évangéliste saint Jean : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et *ne buvez son sang*, vous n'aurez point la vie en vous. Celui qui mange ma chair et *boit mon sang* a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour ; car ma chair est véritablement une nourriture, et *mon sang est véritablement un breuvage*. Celui qui mange ma chair et *boit mon sang* demeure en moi et je demeure en lui. »

L'Église romaine cherche à justifier cette erreur qui s'est glissée dans sa doctrine au milieu des ténèbres du moyen âge, et prétend que là où est la chair, là est aussi le sang, et que, par conséquent, ceux qui communient sous une seule espèce n'en participent pas moins à toutes les deux.

C'est être bien téméraire que de s'aventurer dans ces interprétations, quand les paroles du Seigneur sont si précises. Comment après cela pourrez-vous condamner les protestants et les réformés, qui, eux aussi, cherchent une interprétation aux paroles qui en demandent le moins : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang », et en affaiblissent ainsi le sens radical et absolu ? Le décret suivant du concile de Constance de 1414, touchant la sainte Eucharistie, peut nous faire comprendre à quel point il est périlleux de s'écarter de l'ordre primitif.

« En quelques parties du monde, quelques uns soutiennent témérairement que le peuple chrétien doit recevoir le saint sacrement de l'Eucharistie sous les deux espèces du pain et du vin, et communient ainsi les laïques, même sans qu'ils soient à jeun, contre la louable coutume de l'Église, qu'ils désapprouvent et traitent de sacrilége. C'est pourquoi le présent concile de Constance déclare et décide qu'encore que Jésus-Christ ait institué après le souper ce vénérable sacrement, et l'ait administré à ses disciples sous les deux espèces, toutefois, suivant l'autorité des saints canons et la coutume approuvée, l'Église observe que l'Eucharistie ne doit point être consacrée après le repas, ni être reçue par les fidèles, s'ils ne sont à jeun, excepté le cas de maladie ou d'autre nécessité.

» Or, bien que, dans la primitive Église, tous les fidèles reçussent ce sacrement sous les deux espèces, ensuite, néanmoins, pour éviter quelques périls et quelques scandales, la coutume a sagement introduit que les prêtres consacrants soient les seuls qui communient sous les deux espèces, et les laïques sous la seule espèce du pain, parce qu'il est de foi que tout le corps et tout le sang de Jésus-Christ est contenu dans chacune des deux espèces. C'est pourquoi, cette coutume ayant été raisonnablement introduite par l'Église et très long-temps observée, elle doit passer pour une loi, qu'il n'est pas permis de rejeter ou de changer sans autorité

de l'Église. Ceux donc qui soutiennent opiniâtrement le contraire doivent être réprimés comme hérétiques, et rigoureusement punis par les évêques diocésains ou par les inquisiteurs. »

Les Romains répliquent que l'Église d'Orient a aussi l'usage d'administrer la communion sous une seule espèce, notamment aux personnes malades et dans la liturgie des dons présanctifiés. Mais qu'on n'oublie pas que dans ces deux cas le pain est trempé d'avance dans le sang divin, au moment de la liturgie, où il a été consacré. De même, dans les premiers siècles, le corps du Seigneur fut porté aux ascètes dans les déserts, et aux confesseurs dans les prisons. Au reste, lors même que, dans un cas extrême, ce sacrement serait administré sous une seule espèce, ce cas de nécessité ne saurait devenir une règle constante, privant tous les fidèles du sang divin qui fut versé pour eux.

Ce n'est donc pas peu de chose pour le salut du fidèle que cette privation arbitraire du sang précieux qui l'a racheté; la responsabilité en tombera sur ceux qui l'ont amenée. En effet, que mettrez-vous à la place « de la coupe de la nouvelle alliance », que le Seigneur a instituée comme une condition indispensable pour la vie éternelle ? Dans cette occasion, comme dans nombre d'autres, l'Église orthodoxe a un grand avantage sur celle de Rome : car elle a conservé intact le commandement du Seigneur, qui a dit à la dernière Cène : « Buvez-en tous ». Cette seule circonstance ne suffit-elle pas pour prouver que dans le sein de l'Église orthodoxe d'Orient il y a plus de moyens de salut que dans celui de l'Église d'Occident, puisque celle-ci, qui met pour condition indispensable de salut la communion avec son patriarche, ne craint pas de priver les fidèles d'une moitié de la communion avec Dieu. On frémit quand on pense jusqu'où peut entraîner une seule erreur, et l'esprit se reporte involontairement aux paroles de Grégoire le Grand : « Lorsque celui qui se nomme évêque universel tombe dans l'erreur, il ne

reste plus d'évêque qui soit demeuré dans la vérité ; je vous supplie de garder vos Eglises telles que vous les avez reçues. »

L'Eglise de Rome ne s'en est point tenue à cette erreur, qui trouvait d'ailleurs son démenti dans la pratique de quatorze siècles. Il n'y en a pas plus de trois qu'elle a privé de la communion tous les enfants en bas-âge, sous prétexte qu'ils ne comprennent pas toute l'importance du sacrement. Elle a oublié les paroles de reproche adressées par Jésus-Christ à ses disciples qui ne voulaient pas laisser les enfants s'approcher de lui : « Laissez là ces enfants et ne les empêchez pas de venir à moi ; car le royaume du ciel est pour ceux qui leur ressemblent. » Les adultes, même ceux qui comprennent parfaitement l'Eucharistie, sont-ils plus dignes de la communion que ces enfants dont les anges, d'après la parole du Seigneur lui-même, contemplent sans cesse la face de son Père céleste ? Aussi l'Eglise orthodoxe se montre-t-elle à cet égard pleine de sollicitude pour ses fidèles, puisqu'elle admet à la participation du divin mystère les plus petits enfants, qui, par les prières de leurs parents, y ont souvent obtenu un remède contre des maux physiques. Ce n'est pas en vain que Jésus-Christ a dit : « Buvez-en tous » ; le Seigneur savait bien que les petits enfants ne peuvent participer à son corps divin.

Là ne se borne pas l'oubli des Romains à l'égard des anciens canons relatifs aux sacrements. Le moyen âge ouvrit largement la porte aux altérations arbitraires sur plusieurs points de la discipline ecclésiastique. Ainsi, sous prétexte que les enfants doivent être d'abord affermis dans les dogmes de la foi, on les tient éloignés de la table sainte jusqu'à l'âge de douze ans. Or, il arrive souvent que l'on participe au mystère suprême sans être affermi dans la foi, puisqu'on communie souvent sans avoir reçu le sacrement de la Confirmation (1). Cela vient de ce que, dans l'Eglise romaine,

(1) En France, cela se pratique même généralement ainsi. A. P.

l'évêque seul a le droit de confirmer les fidèles, et, comme il ne lui est pas toujours possible de visiter son troupeau, bon nombre de ses ouailles restent jusqu'à un âge avancé et quelquefois meurent sans avoir participé à ce sacrement, quoiqu'ils aient été admis à la communion. Un tel renversement de l'ordre naturel n'est-il pas inconcevable ? Des personnes qui n'ont pas reçu l'onction des dons du Saint-Esprit, par laquelle nous méritons même le nom de chrétiens (oints), sont admises à la suprême communion avec le Seigneur par la participation à son corps divin ! Est-ce donc sans raison que ce sacrement a été donné après le baptême pour base à la foi chrétienne, comme nous communiquant les dons de l'Esprit saint et nous préparant à une communion plus étroite avec notre Dieu ?

Admirons encore la sagesse de l'Eglise orthodoxe, qui permet au prêtre baptisant un enfant de lui communiquer en même temps les dons du Saint-Esprit, en l'oignant du saint chrême. Et comme le chrême est toujours consacré par un évêque, il en résulte que la règle de l'Eglise par laquelle le pasteur suprême doit seul confirmer un fidèle reçoit sa pleine exécution, le prêtre n'étant alors que l'intermédiaire de l'évêque. D'un autre côté, il y a ici un grand avantage, car un enfant nouveau-né peut lui-même être admis à la sainte communion, et cela sans s'écarter d'aucune des règles fondamentales. Encore une fois, de quel côté y a-t-il plus de moyens de salut ?

L'habitude de tout abréger est, du reste, bien connue pour être propre aux Romains. C'est par une suite de cette habitude qu'ils ont changé dans le sacrement du Baptême l'ancienne immersion, exprimée par le mot même de *baptisma*, en aspersion, que l'Eglise d'Orient ne cesse de combattre. Sans doute le baptême par aspersion est aussi efficace que l'autre ; mais il ne fut jamais conféré que dans des cas extrêmes, par exemple à cause du manque d'eau, ou dans le cas de maladie. Comment cette façon de baptiser peut-elle être,

sans aucune nécessité, ordonnée à titre de pratique normale?

Nous devons encore remarquer l'application irrégulière du sacrement que les Romains appellent improprement *Extrême Onction*, et qu'ils ne confient qu'aux mourants. L'apôtre saint Jacques s'est pourtant exprimé sur cette sainte cérémonie en termes assez formels : « Quelqu'un de vous est-il malade, dit-il, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur, et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera. » Aussi l'Eglise d'Orient administre-t-elle ce sacrement comme le premier moyen de guérison, tant spirituelle que corporelle, et n'attend pas au dernier moment, comme les Romains ont le tort de le faire.

Il nous reste à parler de deux autres abus introduits au moyen âge dans le sacrement de l'Ordre. Premièrement, l'Eglise romaine, au mépris des saints canons, qui défendent d'ordonner plus d'un prêtre et d'un diacre dans une seule liturgie, en ordonne plusieurs à la fois ; mais passons. Le second abus est le célibat du clergé, également contraire aux anciennes règles de l'Eglise. Rejeté par le premier concile œcuménique, condamné par le sixième comme contraire aux prescriptions des apôtres, le célibat fut imposé par le pape Grégoire VII comme condition inséparable du sacerdoce. Nous ne disconvenons pas que le célibat des prêtres leur donne plus de liberté pour agir dans l'intérêt de l'Eglise, surtout s'ils sont pénétrés du zèle apostolique. Mais, d'un autre côté, n'en résulte-t-il pas des dangers pour leur moralité? En effet, peut-on se flatter de trouver toujours et partout un tel nombre d'hommes sincèrement voués à une continence qui doit être infaillible? Cette question est d'ailleurs une des plus épineuses de l'Eglise romaine, au sein même de laquelle elle compte de nombreux adversaires. Quant à l'Eglise d'Orient, elle a fait preuve de prudence en permettant le mariage aux deux premiers grades du sacerdoce et en ne l'interdisant qu'au grade supérieur. Nous le

savons, les Romains nous reprochent l'extrême contraire, l'obligation du mariage pour les prêtres. Mais c'est là une erreur. L'Eglise d'Orient n'en a point fait une loi indispensable; au contraire, dans une récente occasion, elle a reconnu un grand nombre de prêtres célibataires qui ont quitté l'Union pour l'orthodoxie. Dans l'Eglise grecque cette loi n'existe pas davantage.

---

## VII.

Il existe dans l'Église romaine une innovation bien autrement grave que toutes celles dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. Cette innovation n'a plus trait à la discipline ecclésiastique ; elle touche à un dogme. Nous voulons parler du dogme de la procession du Saint-Esprit. Peut-être cette question abstraite paraîtra-t-elle indifférente à quelques uns; nous la trouvons, nous, importante, et à ce titre nous ne saurions la passer sous silence.

L'Église orthodoxe d'Orient a compris que la faible raison humaine ne peut pénétrer les mystères de l'essence divine ni les accommoder à ses conceptions. En conséquence, elle s'est tenue aux termes des canons œcuméniques, et de tout temps a professé le dogme de la procession du Saint-Esprit suivant le texte de l'évangile. « Lorsque le Consolateur, dit Jésus-Christ à ses disciples, lorsque le Consolateur, l'Esprit de vérité qui procède du Père, et que je vous enverrai de la part de mon Père, sera venu, il rendra témoignage de moi. » Se fondant sur ces paroles précises du Seigneur lui-même, d'où résulte si clairement que le Saint-Esprit procède éternellement du Père seul, et qu'il n'est envoyé par le Fils que dans le temps, le second concile général a ainsi complété le symbole de Nicée : « (Je crois) au Saint-Esprit, Seigneur et Vivifiant, qui procède du Père, qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils, qui a parlé par les prophètes, etc. » Le troisième concile général défendit sévèrement qu'il fût rien ajouté au symbole du second concile, ni qu'il en fût rien retranché, parce qu'il trouva que la doctrine catholique y était suffisamment exposée. Les Ro-

mains, néanmoins, ne se crurent pas liés par le canon précis du concile d'Ephèse, et, au IXe siècle, ils ajoutèrent à l'ancienne profession de foi ces mots : « Et du Fils. »

Au concile de Florence, les Latins, pour justifier ce complément extracanonique, voulurent alléguer la nécessité de rendre plus clair le dogme de la procession du Saint-Esprit, disant pour raison que les Pères anciens sous-entendaient sans doute les mots : « *Et du Fils* », quoiqu'ils ne les eussent pas exprimés. Alors, Marc d'Ephèse, ce grand champion de l'orthodoxie, s'éleva avec énergie contre de telles allégations, et, après avoir donné lecture du symbole de Constantinople, présenta cette remarquable explication du dogme du Saint-Esprit :

« Ici il faut remarquer l'intention des saints Pères, car les paroles présentes sont le développement de la théologie.

» Le concile a voulu démontrer clairement le mode d'union du Saint-Esprit avec le Père et le Fils. C'est comme s'il eût dit : le Saint-Esprit est nommé avec le Père et le Fils, comme procédant du Père, mais adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils, c'est-à-dire égal en honneur et consubstantiel à eux. Si le concile reconnaissait sa procession des deux autres personnes, pourquoi n'a-t-il pas dit : « Qui procède du Père et du Fils, et qui est adoré et glorifié conjointement avec eux? C'est ainsi que le concile aurait dû s'exprimer, si son opinion eût été telle. Mais, comme dans le premier cas, lorsque les Pères ont voulu définir la source de la procession, ils n'ont pas mentionné le Fils, et que, dans le second, lorsqu'ils ont voulu démontrer l'égalité de glorification et de consubstantialité, ils l'ont mentionné, de là résulte clairement qu'ils ne reconnaissaient pas la procession à l'égard du Fils ; autrement, ils n'auraient pas laissé de la formuler en exposant le dogme. Or, cette exposition est complète ; ce qui le démontre jusqu'à l'évidence, c'est qu'aucun des conciles postérieurs à cette interprétation n'en a présenté d'autre, et qu'au contraire ils ont tous défendu d'en

essayer une, comme s'ils eussent prévu ce qui plus tard devait advenir parmi vous. »

Ce n'est pas ici le lieu de rentrer dans des discussions dogmatiques qui ont fatigué les Pères du concile de Florence. Nous dirons seulement comment cette addition schismatique a été introduite dans le symbole en Occident. Observons en passant que, dans ces derniers temps, un théologien d'Occident, M. Palmer, en étudiant cette question dans les témoignages des saints Pères rassemblés par Adam Zernikaw (1), a repoussé l'addition romaine comme une fausse doctrine. Les personnes qui cherchent la vérité peuvent, en outre, étudier cette question dans le *Traité du Saint-Esprit*, écrit en latin par Théophane Procopovitch (2), et dans le

(1) Adam Zernikaw, né en 1562, à Königsberg, dans la religion luthérienne, montra de bonne heure un goût particulier pour la science théologique. Dans le but de compléter ses études, commencées dans l'université de Königsberg, et de parvenir à la vérité, il visita plusieurs villes d'Allemagne, puis se rendit en Angleterre, de là en France, en Italie, en Pologne, cherchant, interrogeant, compulsant toujours, et vint enfin en Russie. Bientôt il ne lui resta plus aucun doute sur l'orthodoxie de notre Eglise, et il embrassa le catholicisme d'Orient. Peu de temps après Zernikaw prit le froc, et se fixa à Kiew. C'est là qu'il écrivit son traité *De processione Spiritus Sancti a solo Patre*. Cette œuvre, qui dénote une immense érudition, est empreinte d'un grand esprit de modération et d'une haute impartialité. Elle ne fut publiée qu'après la mort de l'auteur, en 2 vol., Königsberg, 1774-1776. A. P.

(2) Théophane Procopovitch, archevêque de Novgorod, né en 1681, mort en 1736, fut une des plus grandes illustrations de la Russie au siècle dernier. Coopérateur zélé des réformes de Pierre le Grand, doué d'une vaste érudition et d'une rare sagacité d'esprit, il a laissé, outre ses nombreux traités théologiques, une immense quantité d'autres écrits sur la littérature, la philosophie, l'histoire, la politique, la jurisprudence ecclésiastique et civile. Il fut chargé par le tsar Pierre de la rédaction de deux actes importants, à savoir : la *Réponse* à la proposition faite par la Sorbonne de Paris de réunir les deux Églises, et le *Règlement spirituel*, qui devint, après approbation du synode et est demeuré jusqu'à ce jour comme code d'administration dans l'Eglise russe. A. P.

*Cours de Théologie orthodoxe*, publié tout récemment par Monseigneur Macaire, évêque de Vinnitsa (1).

Lorsque les Goths ariens fondèrent en Espagne un puissant royaume, leur funeste hérésie, qui niait la consubstantialité du Verbe avec le Père, se maintint pendant de longues années dans cette partie de l'Europe. Dans les autres pays chrétiens, elle disparut bientôt devant la lumière portée au sein de l'erreur par d'illustres Pères de l'Église, tels que Athanase et Basile, Grégoire le Théologue, et Jean Chrysostôme, en Orient, Ambroise et Hilaire en Occident. Les évêques d'Espagne, de leur côté, s'efforçaient dans leurs conciles d'étouffer l'hérésie; mais leur zèle n'était point éclairé par l'étude approfondie des Pères. La principale erreur des ariens consistait dans cette opinion que le Fils n'est point consubstantiel au Père; ils appuyaient cette prétention sur le dogme d'après lequel le Saint-Esprit procède du Père seul. Les évêques espagnols, faute d'avoir pénétré le fond de cet article, déclarèrent, pour établir la parfaite

(1) Mgr Macaire, coadjuteur de l'archevêque de Podolie et recteur actuel de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, débuta dans le monde savant par une remarquable histoire de l'*Académie de Kiew*, académie dont il avait été un des élèves les plus distingués, et qui fut elle-même le plus puissant rempart contre les tentatives d'envahissement des jésuites de Pologne. Plus tard, le docte prélat publia une lumineuse *Introduction à l'histoire de l'Eglise russe*, et enfin, il y a deux ans, son *Cours de théologie orthodoxe*, en 5 volumes, ouvrage d'érudition qui valut à son auteur le grade de docteur en théologie. Dans cet imposant travail, Mgr Macaire n'a cependant fait que mettre la dernière main à ces brillantes improvisations de professeur, que nous avons eu le bonheur d'entendre nous-même. Là on retrouve avec une nouvelle perfection toutes les qualités supérieures de son cours oral : profondeur et netteté de la pensée, force de logique, clarté et précision de la forme; le tout basé sur une connaissance consommée des Ecritures et des Pères de l'Eglise. Nous croyons savoir qu'une traduction française de cet ouvrage doit paraître à Paris dans le courant de cette année. A. P.

égalité du Fils avec le Père, que le Saint-Esprit procède aussi du Fils. Ainsi, tout bien intentionnés qu'ils étaient, ils confondirent la procession éternelle du Saint-Esprit avec son émission dans le temps par le Fils, qui l'a ainsi annoncé aux apôtres : « Recevez le Saint-Esprit. »

Ce qui a échappé aux Pères espagnols, c'est que, si les trois personnes de la sainte Trinité ont la même substance et la même nature, elles diffèrent essentiellement par leurs attributs. Ainsi, la génération éternelle par le Père et l'incarnation pour notre salut appartiennent au Fils seul; aussi bien que la procession du Père appartient au Saint-Esprit. Or, pour que les trois personnes soient complètement égales entre elles, il n'est pas nécessaire que le Saint-Esprit procède aussi du Fils, puisque, le Fils étant engendré du Père, et non du Père et du Saint-Esprit à la fois, cette égalité n'en reçoit aucune atteinte. Les Pères d'Espagne n'ont tenu aucun compte du canon explicite d'Éphèse, et, sans même en informer le reste de l'Église catholique, ils ont ajouté un nouveau dogme au symbole de la foi.

Cette innovation doctrinale pénétra bientôt en France, et peu à peu se répandit par tout l'Occident soumis à Charlemagne. Mais elle ne put se faire admettre en Italie, où veillait l'orthodoxie de la chaire apostolique. Cependant l'empereur s'aperçut de la différence entre le symbole chanté dans sa chapelle et celui de Rome. Pour faire disparaître cette différence, il pria le pape Léon III d'admettre le complément espagnol. Alors le pape, qui sacra pourtant Charlemagne empereur, et qui est mis au nombre des saints par l'Église romaine, répondit aux envoyés : « Je ne sais si les Pères anciens ont bien fait d'admettre ce mot : je ne puis non plus me permettre de dire qu'ils n'ont pas vu les choses aussi bien que nous, parce que, loin de me préférer à eux, je n'ose pas même m'y égaler. Quelque bonne intention que l'on ait, il faut prendre garde de gâter ce qui est bon par soi-même, en s'écartant de la manière permise d'enseigner, ce qui ne

peut se faire sans présomption ; car les Pères, en défendant de rien ajouter au symbole, n'ont distingué ni bonne ni mauvaise intention ; ils l'ont défendu absolument, sans même permettre d'examiner pourquoi ils avaient fait ainsi. » Ce n'est pas tout : pour sauvegarder à l'avenir l'intégrité de l'orthodoxie, le pape fit graver le symbole de Nicée, en grec et en latin, sur deux tables d'argent qui furent fixées au-dessus du tombeau de saint Pierre.

C'eût été un grand bonheur pour l'orthodoxie si les successeurs de Léon III eussent partagé son opinion sur le dogme de la procession du Saint-Esprit. Mais non ; l'addition au symbole, patronnée par la dynastie carlovingienne, s'insinua peu à peu dans les Églises d'Italie, sans que les papes eux-mêmes pussent en garantir le saint pacte de la foi. Cependant le concile tenu en 879 à Constantinople, pour le rétablissement de Photius en sa chaire, concile auquel assistaient les légats du pape Jean VIII, se fit lire le symbole de Nicée dans toute son intégrité ; après quoi il décréta ce qui suit :

« Si quelqu'un est assez hardi pour composer une autre profession de foi que celle qui nous est parvenue des Pères ; s'il ose proposer quelque chose de sa propre invention, pour abaisser par là la profession de ces saints personnages, ou le présenter aux fidèles ou aux hérétiques convertis comme la commune doctrine de toute l'Église ; s'il se permet d'altérer ce vénéré symbole par des paroles étrangères, des additions ou des suppressions, nous le déposons s'il est clerc, et nous l'anathématisons s'il est laïque, suivant les décrets des conciles œcuméniques. »

A la fin des actes de ce concile, on remarque une lettre du pape Jean au patriarche Photius, qui trahit l'embarras dans lequel se trouvait l'Eglise romaine par suite de l'addition au symbole : « Nous savons, écrit le pape, nous savons les mauvais rapports que l'on vous a faits de notre Eglise et de nous, et qui ne sont pas sans apparence ; mais j'ai voulu

vous éclairer sur ce point avant même que vous m'en écrivissiez. Vous saviez que votre envoyé, nous ayant consulté depuis peu sur le symbole, a trouvé que nous le gardions tel que nous l'avons reçu d'abord, sans y avoir rien ajouté ni en avoir rien retranché, sachant bien quelle peine mériteraient ceux qui l'oseraient faire. C'est pourquoi nous vous déclarons encore, pour vous rendre certain touchant cet article qui a causé du scandale dans les Eglises, que non seulement nous ne parlons pas ainsi, mais que ceux qui ont eu l'insolence de le faire les premiers, nous les tenons pour transgresseurs de la parole de Dieu, et corrupteurs de la doctrine de Jésus-Christ, des apôtres et des Pères qui nous ont donné le symbole, et nous les rangeons avec Judas, comme déchirant les membres de Jésus-Christ, et les vouant avec eux-mêmes à la mort éternelle. Mais je crois que vous n'ignorez pas, étant aussi sage que vous l'êtes, qu'il n'y a pas peu de difficulté d'amener le reste de nos évêques à ce sentiment, et de changer promptement un usage de cette importance, affermi depuis tant d'années. C'est pourquoi nous nous croyons qu'on ne doit contraindre personne à quitter cette addition faite au symbole, mais user de douceur et de ménagement, exhortant peu à peu les autres à renoncer à ce blasphème. Ceux donc qui nous accusent, comme étant dans ces sentiments, ne disent pas la vérité ; mais ceux-là ne s'en éloignent pas, qui disent qu'il y a encore des gens parmi nous qui osent parler ainsi. Cependant votre fraternité ne doit pas se scandaliser de nous, ni s'éloigner du corps de notre Eglise. Au contraire, c'est à vous de travailler avec nous pour ramener par la douceur ceux qui se sont écartés de la vérité. »

Après tous ces témoignages historiques, que l'on juge de quel côté est la vérité, qui s'est éloigné de la profession de foi catholique, et qui a plus de droit à se décorer du titre d'orthodoxe.

—

Notre tâche est achevée. Nous venons de présenter, aussi complétement et aussi brièvement qu'il nous a été possible, l'état actuel des Eglises d'Occident et d'Orient, leurs conditions individuelles et mutuelles d'existence, afin que les hommes de méditation et d'aspiration sainte puissent déduire eux-mêmes la vérité, et prononcer en connaissance de cause laquelle des deux Eglises renferme plus de moyens de salut, et si l'Eglise romaine est bien fondée à fermer les portes du ciel à tous les fidèles qui sont en dehors de sa communion. Nous avons constamment raisonné en face du dogme et du canon ; nous avons partout cherché ce qu'il peut y avoir de solide dans telle ou telle doctrine, sans nous arrêter à certains abus qui ont pu se glisser aussi bien chez les Grecs que chez les Romains, et dont le temps doit faire justice. Nous sommes bien convaincu pour notre part que toutes les dérogations à l'ancienne discipline, introduites sous l'influence du long joug musulman, ne tarderont pas à disparaître et à laisser reprendre leur premier lustre aux glorieuses chaires d'Orient. Rendons grâces au Seigneur de ce qu'au moins les dogmes, les canons et les rites s'y sont conservés dans leur pureté primitive.

Une chose à laquelle nous ne saurions penser sans une affliction profonde, c'est que l'Eglise d'Occident, à qui rien ne manque du côté du calme et de l'indépendance, s'est écartée volontairement de la règle des conciles, et qu'ensuite se faisant un rempart de l'irresponsabilité de sa chaire, elle n'ait pas craint de mettre ses innovations au rang des dogmes. Il lui est difficile aujourd'hui de revenir à l'ordre ancien, et c'est la cause principale de notre divison. Rome semble désirer ardemment la réunion des deux Églises ; mais comment l'Eglise d'Orient pourrait-elle l'accepter, lorsqu'il faudrait pour cela faire litière des canons œcuméniques ? Comment pourrait-elle reconnaître la suprématie du pape, au lieu de la préséance d'honneur, lorsqu'il lui faudrait oublier l'inviolable égalité de tous les patriarches ? Comment adhére-

rait-elle à l'addition introduite dans le symbole, au mépris des canons? Comment verrait-elle avec indifférence que le sang de Notre-Seigneur est refusé aux laïques, et tant d'autres infractions aux règles œcuméniques, aussi bien dans la discipline que dans les sacrements? Et lors même que l'Eglise d'Orient consentirait à passer l'éponge sur les erreurs de sa sœur d'Occident, celle-ci se départirait-elle de la souveraineté de son patriarche, tout en cédant sur le reste, comme elle le fit autrefois à l'égard de l'Union?

Là est la pierre d'achoppement et de scandale, mise à la base de l'Eglise romaine au milieu des ténèbres du moyen âge, et à laquelle celle-ci ne peut toucher sans faire chanceler tout l'édifice. Que le Seigneur appelle à son tribunal les cinq Eglises patriarcales : d'un côté celle de Rome, de l'autre celles de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et qu'il soit juge entre ses filles jadis égales entre elles et formant alors la seule et même Eglise catholique!

Ah! si du moins, en attendant le jour tant désiré de la réunion, les deux Eglises, mettant de côté toute prévention et fortifiant leur cœur par la charité, s'étaient appliquées à l'étude sincère et approfondie de toutes les questions canoniques sur lesquelles peut se reconstituer encore l'antique unité de l'Eglise universelle! Mais tant que l'Eglise de Rome, malgré toutes ses erreurs, s'obstinera à proclamer qu'il n'y a de salut qu'à l'abri de son patriarcat, sa sœur d'Orient, pénétrée du sentiment de sa propre orthodoxie, ne cessera de pleurer sur un endurcissement si funeste, ni ne cessera de prier humblement le Père des lumières, afin que, par la grâce du Saint-Esprit, il l'éclaire et réunisse en une seule famille toute l'Eglise catholique, rachetée par le sang de son Fils unique!
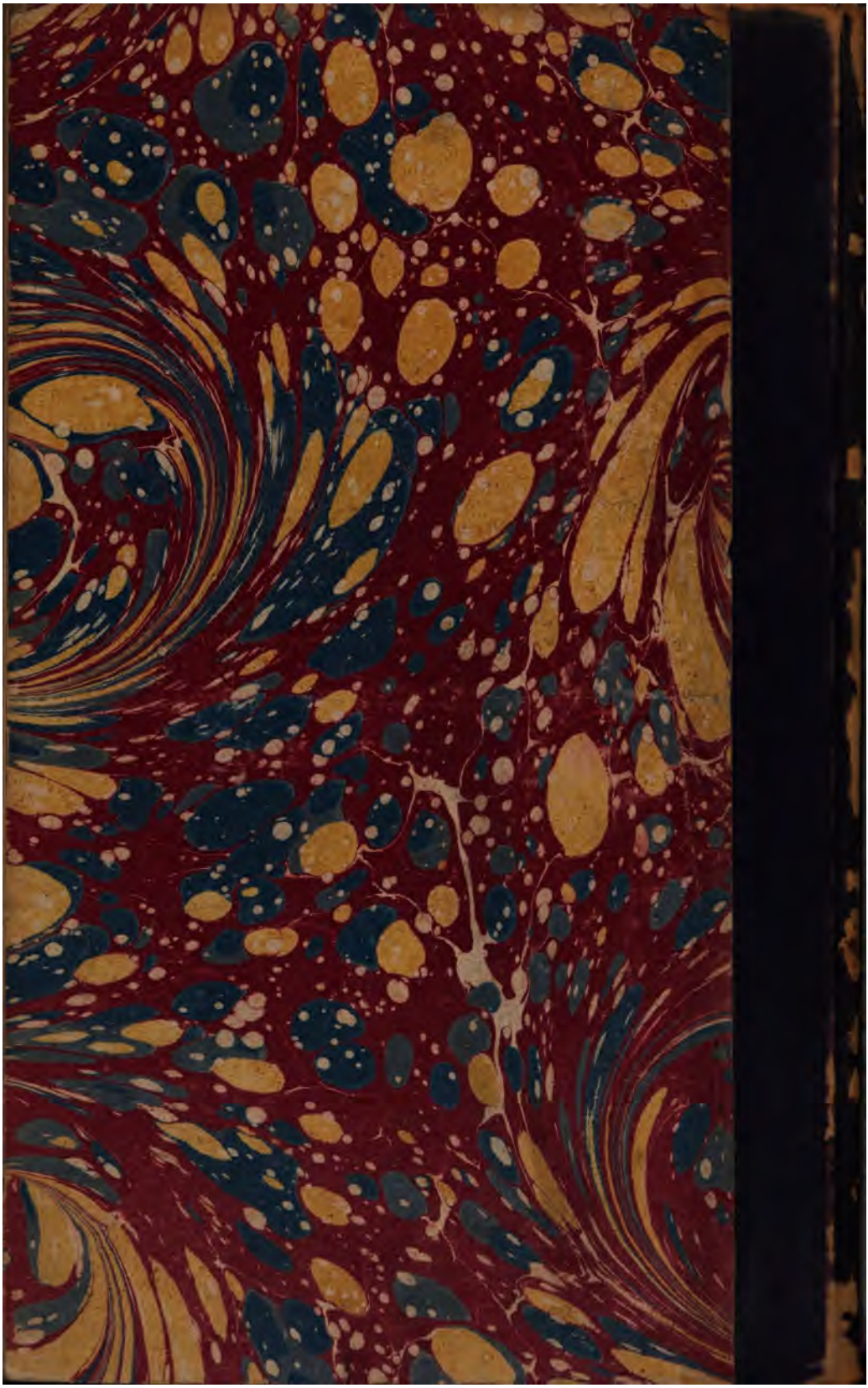
1883 — Paris, Imprimerie de Guiraudet et Jouaust, 338, rue S.-Honoré.